

49e

ACTES
de la

session

ministérielle

de la

CONFEMEN



Bamako
Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

© CONFEMEN
Secrétariat Technique Permanent
B.P. 3220 Dakar (Sénégal)
Tél. : (221) 821 60 22
Télécopie : (221) 821 32 26
Courriel : confemen@sonatel.senet.net
Site WEB : <http://www.confemen.org>

*Actes de la
49^e session de la CONFEMEN*



Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

SOMMAIRE

SÉANCE ACADÉMIQUE D'OUVERTURE	7
Intervention de Monsieur le Maire de Bamako	9
Intervention de Monsieur Bougouma NGOM	11
Intervention de Monsieur Roger DEHAYBE	15
Message de Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI	23
Intervention de Monsieur Mandé SIDIBE	29
RAPPORTS DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE, DES CORRESPONDANTS NATIONAUX, DU BUREAU ET DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE	33
A. Rapport de la réunion de la Commission Administrative et Financière	35
B. Rapport de la réunion des Correspondants nationaux	39
C. Rapport de la réunion du Bureau de la CONFEMEN	45
D. Rapport de la 49 ^e session ministérielle de la CONFEMEN	47
TEXTES OFFICIELS DE LA 49^E SESSION	59
Déclaration de Bamako	61
Résolution 2000 - 49 - 01	65
Résolution 2000 - 49 - 02	67
MOTION DE REMERCIEMENT	71
ANNEXE 1 : INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	75
Message de Monsieur Armoogum PARSURAMEN	77
Intervention de Madame Cecilia BRASLAVSKY	79
ANNEXE 2 : DÉCLARATION ET DEMANDES D'ADHÉSION	81
Demande d'adhésion du Cambodge	83
Déclaration d'adhésion du Laos	85
Demande d'adhésion de la Macédoine	87

ANNEXE 3 :	
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFEMEN	89
<hr/>	
ANNEXE 4 :	
GRILLE SALARIALE DU PERSONNEL D'APPOINT DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE PERMANENT	109
<hr/>	
ANNEXE 5 :	
GRILLE D'AMORTISSEMENT DES BIENS ONÉREUX	113
<hr/>	
ANNEXE 6 :	
BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE PERMANENT ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE POUR LE BIENNUM 2001-2002	117
<hr/>	
Budget de fonctionnement - Année 2001	119
Budget de fonctionnement - Année 2002	128
ANNEXE 7 :	
RÈGLEMENT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DU PROGRAMME D'ANALYSE DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS DE LA CONFEMEN (PASEC)	137
<hr/>	
ANNEXE 8 :	
«STRATÉGIES DE REFONDATION DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS EN VUE DE RÉALISER UNE ÉDUCATION/FORMATION DE QUALITÉ POUR TOUS : BILAN ET PERSPECTIVES» : DOCUMENT D'AIDE AU DÉBAT	141
<hr/>	
ANNEXE 9 :	151
CLÔTURE	151
<hr/>	
Intervention de Monsieur Mustapha DICKO	153
ANNEXE 10 :	
Liste des participants	155
<hr/>	
Pays membres de la CONFEMEN	157
Secrétariat technique permanent	159
Invités spéciaux	159
Observateurs	160

Séance académique d'ouverture

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

Intervention de Monsieur le Maire de Bamako

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Chefs des Institutions de la République du Mali,
Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique, Consulaire et des
Organisations Internationales,
Madame la Représentante du Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la
Francophonie,
Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN,
Monsieur le Secrétaire Général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation des pays membres de la
CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs,
Honorables invités.

La ville de Bamako est heureuse d'abriter la 49^e session ministérielle de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN).

C'est avec beaucoup de joie, que je voudrais souhaiter, au nom des populations de notre capitale, la bienvenue à chacun et à chacune.

Bamako a tout lieu de se réjouir de l'heureuse coïncidence que constitue la célébration du 40^e anniversaire de son existence. Heureux anniversaire donc à la plus vieille des organisations francophones.

Je suis heureux que mon pays ait été parmi les Etats fondateurs en 1960. Le choix du thème : "stratégies de refondation des systèmes éducatifs pour une éducation et formation de qualité, bilan et perspectives", de par sa pertinence donne un cachet particulier à la présente session.

En tant que Maire, je ne peux que me féliciter des bénéfices que nos enfants et nous mêmes parents tirons de vos rencontres.

Du développement de l'éducation dans nos villes et campagnes dépend le développement de nos pays.

Encore une fois, soyez les bienvenus à Bamako et vous êtes chez vous.

Merci.

Intervention de Monsieur Bougouma NGOM
Secrétaire général de la CONFEMEN

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président en exercice,
Madame la Représentante du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur l'Administrateur de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux,
Mesdames et Messieurs,

L'an 2000 invite aux bilans prospectifs. La CONFEMEN va ainsi faire le bilan de son activité depuis sa réorientation intervenue en 1993 et dégager des stratégies d'action pour le futur. Il me semble utile de faire dans la même optique le bilan des activités menées par le Secrétariat Technique de la CONFEMEN depuis cette réorientation qui a profondément modifié les programmes et activités de la CONFEMEN.

Dans quel sens ?

Le Secrétaire général s'est fait la voix de la CONFEMEN auprès des instances de la Francophonie. Depuis 1994, la CONFEMEN a ainsi participé à toutes les Conférences Ministérielles de la Francophonie organisées en préparation ou en suivi des Sommets francophones pour faire rapport de ses activités et proposer aux Sommets de la Francophonie, en suivi de celles-ci, les grands axes de la programmation éducation-formation en Francophonie.

Ces grands axes de la programmation sont l'écho de la réflexion menée par la CONFEMEN en matière de refondation des systèmes éducatifs francophones, une refondation dont les principes directeurs sont décrits dans les trois documents de réflexion et d'orientation édités par la CONFEMEN depuis sa réorientation :

- L'éducation de base : vers une nouvelle école
- L'insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique,
- Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation.

Les résultats ? Ces propositions, saluées à l'unanimité par les Chefs d'Etat et de gouvernement lors des Sommets de Cotonou (1995), Hanoï (1997) et Moncton (1999), ont eu pour aboutissement :

- La résolution de Cotonou pour la priorité accordée à l'éducation de base,
- L'intégration au plan d'action de Hanoï, en parallèle avec la priorité à l'éducation de base, de la priorité au secteur de la formation professionnelle et technique,
- L'invitation adressée à tous les opérateurs francophones par le Plan d'action de Moncton à concentrer leur action en matière d'alphabétisation, d'éducation de base et de formation professionnelle et technique sur l'information et la concertation.

Suivant ces décisions, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie présente à l'espace de savoir et de progrès un programme qui allie interventions directes et actions de concertation focalisées sur trois axes majeurs d'intervention :

- l'éducation de base,
- la formation professionnelle et technique,
- l'enseignement du français.

Je ferai peut-être ici une petite parenthèse pour relever un problème qui se fait crucial en Francophonie. Il s'agit de l'absence de moyens au service de grandes ambitions que le récent Conseil Permanent de la Francophonie a cruellement mise en lumière. Comment un opérateur peut-il déployer sa programmation biennale si, à mi-parcours du terme, il ne dispose que d'une infime partie des moyens annoncés ?

Venons aux activités et programme du Secrétariat Technique Permanent, un secrétariat chargé, sous l'impulsion et la caution du Bureau, de la concrétisation des politiques vers l'action. Notre Conférence, qui fête aujourd'hui ses 40 ans, a apporté une contribution à la réflexion et à la recherche sur l'éducation. Notre Conférence a eu à développer une multitude de projets liés à des thèmes débattus lors de 49 sessions ministérielles et relatifs à :

- l'enseignement des sciences ;
- l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement élémentaire ;
- la liaison formation /activités productives ;
- l'évaluation des systèmes éducatifs ;
- la formation des personnels d'éducation ;
- la rénovation et le développement de l'enseignement élémentaire ;
- la production de matériel didactique ;
- la publication de manuels, de programmes, de guides et d'études portant sur le niveau élémentaire et le niveau secondaire.

En suivi des travaux d'harmonisation des programmes des pays membres, la CONFEMEN a édité des manuels harmonisés dans le domaine des mathématiques, du français langue seconde, de la technologie, des sciences et de l'éducation à la vie familiale.

Tous ces documents sont disponibles à notre centre de documentation qui recense quelque 4000 ouvrages à la disposition des chercheurs.

Lors de la réorientation, en 1993, toutes les activités menées par la CONFEMEN en tant qu'opérateur étaient arrêtées, toutes sauf une, le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC). En sept années d'exécution, ce programme a fortement évolué : d'abord grâce à la prise en charge directe des opérations au niveau du Secrétariat technique Permanent (STP), ensuite, par l'utilisation accrue des experts nationaux formés par le programme aux techniques d'évaluation. **Les résultats** ? Une baisse très sensible des coûts unitaires des opérations ; une meilleure appropriation du programme par les bénéficiaires ; des évaluations finalisées dans neuf pays membres ; un rapport de synthèse qui globalise ces résultats ainsi que ceux des suivis de cohortes menés dans trois pays membres ; un manuel de formation en phase d'impression.

En parallèle, deux activités ont été, soit mises en place, soit réorientées, au niveau du STP. Il s'agit, d'une part, de l'organisation de groupes de travail préparant les débats ministériels et finalisant les documents de référence suite aux orientations nouvelles qui se dégagent de ces

débats. **Les résultats** ? Trois documents de référence publiés à ce jour : *L'éducation de base : vers une nouvelle école* (46^e CONFEMEN, Yaoundé, 1994), *L'insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique* (47^e CONFEMEN, Liège, 1996), *Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation* (48^e CONFEMEN, Yamoussoukro, 1998).

Il s'agit, d'autre part, d'un Centre d'Information et de Documentation réorienté de manière à ce qu'il soit en mesure de nourrir la réflexion, de diffuser l'information ainsi que de faire la promotion de la CONFEMEN et de ses activités. **Les résultats** ? Un fonds documentaire dont le volume a été multiplié par huit et une base de données informatisée, la production et la diffusion régulières de documents imprimés tels que la lettre d'information, des dépliants de présentation de la CONFEMEN et de son action, des calendriers, la mise en place du site Web de la CONFEMEN, l'édition des documents issus des activités du PASEC et des sessions ministérielles.

J'ai déjà évoqué l'accueil fait par les Sommets francophones aux orientations et axes programmatiques proposés par la CONFEMEN, l'appui sans faille des Chefs d'Etat et de gouvernement au rôle dévolu à la CONFEMEN depuis le Sommet de Maurice. J'attribue cette réussite à un trait commun à toutes les personnes qu'il m'a été donné de côtoyer et qui ont permis à la CONFEMEN de négocier avec succès sa réorientation : ***c'est l'engagement, la conviction.***

L'engagement vis-à-vis de la CONFEMEN, c'est sûrement une des caractéristiques du Mali, qui a naguère accueilli des Assises francophones de la formation professionnelle et technique dont les conclusions ont été saluées comme suit par le dernier Sommet :

« Nous faisons nôtres les conclusions des Assises francophones de la formation professionnelle et technique tenues à Bamako ».

Le Mali est à nouveau notre hôte aujourd'hui, permettez-moi de profiter de l'occasion pour saluer ces correspondants nationaux maliens qui furent les artisans de l'histoire récente de la CONFEMEN : Monsieur Abdoulaye KY, Président du premier groupe de travail chargé de tracer, d'élaborer les documents de travail à soumettre aux sessions ministérielles, Monsieur Abou DIARRA, qui dut faire face au volet de préparation des Assises, et Monsieur Pathé TAMBOURA, qui aujourd'hui a pris en charge l'organisation de cette session ministérielle.

Permettez-moi dans la foulée de saluer et de remercier toutes ces femmes, tous ces hommes, bâtisseurs de l'avenir, bâtisseurs du troisième millénaire : tous les ministres et correspondants nationaux de la CONFEMEN qui nous ont accordé leur confiance et tous les représentants des organisations internationales et nationales qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation.

En 1993, la CONFEMEN se lançait un défi. Je peux affirmer aujourd'hui que la CONFEMEN a relevé le gant et qu'elle est prête à poursuivre sur sa lancée.

Vive le Mali,

Vive la CONFEMEN.

Intervention de Monsieur Roger DEHAYBE
Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie

Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Représentante du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Monsieur le Ministre de l'Education du Mali,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs et représentants des organisations internationales,
Monsieur le Maire,
Monsieur le Secrétaire général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur particulier pour moi et une joie profonde de participer, aujourd'hui, à votre réunion.

D'abord, Monsieur le Premier Ministre, parce qu'elle se tient, sous votre présidence, et dans votre pays, le Mali qui, de conférence en conférence, mais surtout d'action en action, (je pense notamment à la lutte contre la corruption), représente chaque jour, davantage pour le continent africain, un modèle et un exemple et pour la Francophonie, une référence.

Au moment où la démocratie est, une fois de plus, menacée dans cette région du monde, le Mali nous donne un formidable message d'espérance. Et nous avons bien besoin de tels messages au moment où, parfois, le découragement nous guette.

Ensuite parce que cette réunion des ministres de l'Education n'est pas une réunion ordinaire et la gravité des sujets à l'ordre du jour ne doit pas nous empêcher de goûter la joie d'une fête d'anniversaire.

40 ans, âge charnière où la personne, encore jeune, peut déployer toute sa force et tout son talent déjà enrichi d'expériences.

40 ans, transition et charnière entre jeunesse et maturité.

Bon anniversaire, Monsieur le Président de la CONFEMEN.

Bon anniversaire Monsieur le Secrétaire général.

Je suis heureux et ému d'être en ce moment à vos côtés.

Nous aurons l'occasion, au cours de ces journées, à la fois de réactualiser nos analyses et de reconsidérer les enjeux.

Cette réunion nous permettra aussi, et je m'en réjouis, de faire le point sur le partenariat entre votre Conférence et l'Agence intergouvernementale.

Le Président de la CONFEMEN et le Secrétaire général savent, et j'espère que cette information est partagée, l'attention particulière que nous avons apportée ces deux dernières années pour faire en sorte que les programmes développés par l'Agence s'inscrivent

totalemment dans les priorités définies par les ministres compétents.

Il y a là une cohérence institutionnelle logique ; il y a surtout une volonté de concentrer tous les moyens, et ils sont malheureusement insuffisants, pour tenter de répondre à ce qui reste encore aujourd'hui le premier défi du monde : le droit à l'éducation pour tous.

Car il faut encore répéter et répéter plus fort le cri d'alarme que vos prédécesseurs avaient déjà lancé il y a 40 ans.

Au moment où partout est vantée la croissance, l'explosion des nouvelles technologies et où les variations de la bourse sont analysées au détail près, qui parle, si ce n'est vous, d'autres chiffres bien plus alarmants pour l'avenir ? Les chiffres qui disent que 113 millions d'enfants, aujourd'hui, n'ont pas passé la porte d'une école primaire, comme si cet accès leur était interdit. Plus grave encore, 880 millions d'adultes ne savent ni lire ni écrire, ne peuvent remplir un dossier administratif, ne peuvent prendre leurs enfants en charge du point de vue scolaire, ne peuvent connaître l'état de leurs droits.

C'est vrai, ces enfants-là, ces adultes-là ne se trouvent pas principalement à Tokyo, à New York, à Paris ou à Bruxelles. Non, ces adultes, ces enfants sont dans les pays du Sud, et, les chiffres sont implacables, dans les pays d'Afrique francophone. De plus, faut-il le rappeler encore et encore, ces enfants et ces adultes sont majoritairement des femmes, ou des petites filles.

Les objectifs de notre rencontre découlent directement de ce constat alarmant. Ils s'inscrivent également dans la continuité des efforts conjoints de l'Agence et de la CONFEMEN dans le domaine de l'éducation, car nous sommes, les uns et les autres, convaincus que la formation est le premier pas vers le développement, la démocratie, la dignité.

Dans les dernières rencontres internationales sur l'éducation, deux axes sont régulièrement mis en avant, préconisés comme priorités par les participants. Les documents qui en font état sont légion, les termes en sont fermes, et les recommandations fortes. J'en veux un exemple. La conférence mondiale sur l'éducation qui s'est tenue à Jomtien, en Thaïlande en mars 1990, avait défini l'horizon 2000 comme ligne pour la réponse aux besoins objectifs fondamentaux. Dix ans plus tard, le constat est clair. Ces objectifs, malgré des efforts importants consentis par les gouvernements nationaux et les organisations internationales, ne sont pas remplis.

Revenons, si vous le voulez bien, sur ces deux axes : l'éducation de base et la formation professionnelle. Ils étaient prioritaires ; ils le sont toujours. L'amélioration des conditions de vie et de développement des populations les plus défavorisées du globe passe par ces deux axes. De jeunes adultes sans qualification n'ont que peu de chances de trouver un emploi, a fortiori qualifié, et donc de s'insérer dans des économies nationales même lorsqu'elles sont en mouvement.

Et que dire de la génération à venir ? Si elle ne passe pas le temps nécessaire sur les bancs de l'école, le problème est reporté à vingt ans.

Pour pallier ces prévisions dramatiques, il faut mettre en place des solutions d'aide et d'accompagnement appropriées. Appropriées à cette urgence, mais aussi à chaque réalité

sociale, culturelle, nationale. Dans le respect de ces différences et en prenant en compte de manière effective à la fois les dimensions régionales de l'espace francophone et la dimension mondiale de l'économie.

Deux ans ont passé depuis votre dernière rencontre formelle, depuis la 48^e session de la CONFEMEN. Je voudrais en tirer, avec vous, un bilan très bref et, particulièrement, un bilan de l'investissement de l'Agence à vos côtés.

Le travail de l'Agence s'inscrit bien dans les cadres définis par votre dernière rencontre, et la communication passe bien entre les deux institutions. En d'autres termes, nous nous parlons fréquemment, vous et nous, et nous ajustons nos politiques. C'est dans le cadre de ce dialogue que l'Agence a subventionné l'équipement de 18 correspondants nationaux de la CONFEMEN en matériel informatique et connexions en réseau.

A titre exemplatif, je voudrais citer quelques actions de notre direction de l'Education et qui me paraissent en harmonie avec le cadre d'action du récent Forum mondial de l'Education de Dakar.

Commençons, si vous le voulez bien, par évoquer la langue qui nous fédère, le français. La réflexion s'articule autour de trois programmes :

- l'amélioration des apprentissages fondamentaux, en envisageant l'entrée dans la langue lors des premières années de scolarisation ;
- l'enseignement du français et des langues partenaires ;
- l'évaluation des compétences aux différents niveaux d'enseignement.

L'action peut se dérouler dans deux lieux privilégiés. En effet, en 1993, l'Agence a ouvert deux centres de formation à vocation régionale, au Vietnam (le CREFAP) et à Madagascar (le CREFOI). Ces centres, qui organisent des formations en direction des enseignants, vont remplir des rôles complémentaires, notamment l'organisation de réunions de concertation, de séminaires de méthodologie et de formation pour les personnels d'encadrement et les formateurs, ainsi que des ateliers d'élaboration de matériels didactiques. Le tout en partenariat avec les instituts et organismes nationaux de la région.

Dans les pays où la langue française est fragile, il s'agit de renforcer l'enseignement, d'une part, en œuvrant à une concertation et, d'autre part, en aidant au perfectionnement linguistique et didactique des enseignants.

Dans les pays non francophones d'Afrique, l'Agence soutient un projet à destination du Ghana et du Nigéria, en organisant là aussi des réunions de concertation, des séminaires de perfectionnement, des sessions de formation à distance, et en aidant à la conception et à la production de matériels didactiques et pédagogiques.

Dans cette logique d'appui à la langue française et à son enseignement, l'Agence attache un grand prix à la gestion du plurilinguisme. L'espace francophone compte plus de deux mille langues, et certaines ont une réelle vocation internationale. L'Agence s'est donc dotée d'une direction spécifique qui a pour mission de coordonner les efforts dans la cohabitation harmonieuse entre la langue française et les pratiques linguistiques nationales et régionales.

C'est là une priorité et nous entendons œuvrer à la valorisation des langues partenaires

en appuyant la gestion des politiques linguistiques, la mise en place d'observatoires, et la production d'ouvrages écrits en langues partenaires.

Il n'y a là aucune contradiction par rapport à notre volonté de diffuser notre langue commune. A mes yeux, en effet, le rôle de la Francophonie n'est pas d'imposer la langue française, mais de l'utiliser afin de donner aux cultures des Etats et des gouvernements membres une diffusion internationale. Si le "parlant bambara" trouve dans la francophonie le moyen d'être mieux encore un "parlant bambara", son rapport à la langue française prendra une autre signification. A la raison historique s'ajoutera, ce n'est pas négligeable, un choix d'utilité. C'est à ce prix-là, à mon sens, que la langue française, donc la francophonie, se maintiendra et se renforcera dans les pays dont la langue française n'est pas et ne peut devenir la langue maternelle.

J'en viens maintenant à la question fondamentale de la formation professionnelle et technique. Le bilan et les perspectives, dans ce domaine, découlent directement des conclusions des Assises francophones qui se sont tenues ici même à Bamako en mai 1998. Trois axes ont été identifiés et mis en œuvre : la concertation, l'échange et la production. Concertation pour harmoniser les politiques nationales et les pratiques des bailleurs de fonds, notamment. Echanges d'informations, de documentations et d'expertise. Production d'instruments de formation spécifique, et utilisation des nouveaux moyens de diffusion électroniques.

Là aussi, l'Agence exécute, dans un excellent esprit de partenariat, le mandat que vous lui avez confié.

Le cri d'alarme revient, tout aussi lancinant, quand on constate une progression - et non une régression - de l'analphabétisme et de la déscolarisation. Cela nous prouve combien il faut encore insister sur l'éducation de base, dans ses aspects à la fois formels et informels.

L'accent est mis sur l'appui aux initiatives des gouvernements, et le renforcement des politiques nationales, mais aussi sur l'aide à la conception et à la production d'outils adaptés à chaque situation. Enfin, nous développons la mise en réseau des expertises et des expériences. Refondation des systèmes scolaires, formation des décideurs, des chefs d'établissement sont les objectifs poursuivis dans le cadre de notre programmation.

Le programme de l'édition scolaire de l'Agence est bien connu. Réorienté au Sommet de Moncton, il vise avant tout à développer la production éditoriale au Sud et prend en compte l'ensemble de la chaîne éditoriale. Mais qui dit ensemble de la production, dit également formation aux métiers du livre, et aide à la promotion et à la diffusion. Expositions, salons, invitation d'éditeurs et d'auteurs africains, l'Agence ne ménage pas, et ne ménagera pas ses efforts dans ce domaine. Du reste, nous avons concentré tous nos budgets de l'édition aux manuels scolaires et aux livres pour la jeunesse.

L'éducation des jeunes est prise en compte dans chacun des domaines précités, mais aussi dans des programmes particuliers, dont le programme de mobilité des jeunes, élaboré lors du Sommet de Moncton, et qui aide à la mobilité, à l'échange et aux partenariats de projets des jeunes dans l'espace francophone.

Dans la même logique, des projets sont en cours, visant à soutenir les jeunes déscolarisés, en leur offrant des lieux de formation pour les métiers de l'artisanat et de

l'agriculture, notamment.

Enfin de nouvelles formes d'accès aux savoirs doivent voir le jour, plus adaptées aux jeunes non scolarisés que les manuels scolaires classiques. Des projets sont en cours d'élaboration, utilisant des supports familiers comme les bandes dessinées, les vidéogrammes, ou même les romans photos...

Mais nous le savons, d'autres modes de transmission et de diffusion des savoirs se font jour, grâce aux avancées des technologies et des moyens de diffusion - notamment le satellite - qui ouvrent des champs de possible pour une communauté francophone dispersée dans plusieurs régions du monde. Plusieurs formes d'expériences sont nées de ce constat, et de cet espoir :

Tout d'abord, le Canal éducatif francophone. La phase d'expérimentation a démarré en mars de cette année, et s'étendra sur deux ans. D'ores et déjà, de nombreux sites pilotes sont équipés d'un récepteur de radio numérique.

Au-delà de l'aspect technique, je veux mettre l'accent sur la mission éducative de ce canal. Toutes les questions qui préoccupent jeunes et enseignants y sont abordées : l'environnement, la démocratie, la musique, le patrimoine et bien d'autres encore. L'amélioration des capacités techniques du canal EF nous permet d'envisager à court terme l'acheminement de documents pédagogiques et la diffusion des émissions sur Internet.

Il faut évoquer ici la formation à distance. Il s'agit, là aussi, de favoriser les accès et la formation mais, surtout, de soutenir la production et l'expérimentation de contenus francophones novateurs, qui offrent une vraie visibilité au savoir-faire du Sud. Là encore, c'est de production et d'échanges qu'il s'agit, de diffusion et d'appropriation. Les outils sont importants, il faut que chacun se les approprie, pour qu'ils servent à tous.

Evoquant les nouvelles technologies, comment ne pas lancer un autre cri d'alarme et, en même temps, nous inscrire résolument dans la mobilisation lancée, il y a quelques mois à peine lors de Bamako 2000 ?

La mondialisation ne nous interpelle plus, elle nous a déjà envahis ; sa force et sa rapidité sont impressionnantes.

Des empires se construisent ; ils sont puissants ; ils portent parfois des noms francophones ; ils touchent à tout ce que l'histoire de l'humanité avait jusqu'à présent préservé : la pensée, les valeurs, l'âme.

Que peut encore aujourd'hui la puissance publique nationale ou internationale face à ce mouvement de libéralisation, qu'à tort, certains appellent sauvage ?

Dans le seul domaine de la création culturelle, songeons à ce que signifie la fusion de Warner et de AOL (ensemble, le budget annuel de la France) ; ou le rapprochement de Vivendi et de Seagram.

On a cru longtemps que le domaine de la création, donc de l'identité, était l'affaire des artistes plus ou moins soutenus par la puissance publique ; hier le roi-mécène, aujourd'hui l'Etat. Sur la base de ce rapport ancestral, la formation à l'éveil s'est déroulée jusqu'à ce jour

dans un dialogue quotidien entre des partenaires participant de la même langue, de la même culture, du même système de références.

En quelque sorte, la communion entre le maître, l'acteur, le musicien, le conteur ou le griot, et les citoyens.

On nous construit aujourd'hui un autre monde où la communauté est appelée à se fondre dans une vision illusoire du "citoyen mondial" et le projet de dialogue des peuples, non encore malheureusement abouti, semble déjà abandonné et remplacé par la négation même des peuples et de leur identité.

Cette culture n'est ni populaire ni élitiste, elle est tout simplement commerciale !

Comme militants de la Francophonie, ce problème nous concerne car la Francophonie avait et a encore pour objectif l'affirmation et le dialogue des cultures, le renforcement des diversités.

Comme responsables de l'éducation, ce problème doit aussi nous mobiliser.

D'abord parce que tout ce qui concerne l'éveil relève surtout de l'enseignant, mais aussi parce que ces mêmes puissances ont déjà compris que le secteur de l'éducation et de la formation est aussi un formidable enjeu de marché. Les nouvelles technologies permettent, en effet, avec des coûts très faibles, d'apporter jusqu'au centre du village, le livre pensé ailleurs, alors même que chacun d'entre nous voudrait, de toutes ses forces, écrire sa propre histoire et la raconter avec ses propres mots à nos enfants.

Que pouvons-nous ?

Tous les efforts menés au plan national et international pour diffuser les nouvelles technologies doivent être poursuivis et amplifiés, et nous savons gré au Président Konaré d'avoir, à l'occasion de Bamako 2000 en février dernier, mobilisé près de mille experts du Sud qui sont venus, ici même, montrer leurs réalisations, dire leur espoir, réaffirmer leur volonté.

Ne tombons pas dans le défaitisme mais ne soyons pas, pour autant, naïfs.

La communauté culturelle francophone, la communauté éducative francophone, bref, la Francophonie, doivent se mobiliser pour répondre de manière offensive à la mondialisation. De manière offensive, certes, mais aussi de manière créative et positive.

La mondialisation est en marche, nous ne l'arrêterons pas, et nous savons que les nouvelles technologies peuvent constituer pour nos peuples des outils formidables de développement et de dialogue.

Au-delà du problème, non négligeable, de la diffusion, nous devons nous préoccuper de manière urgente des contenus à diffuser, et nous situer face aux multinationales comme des interlocuteurs qui entendent être de réels partenaires quant aux messages que nous voulons délivrer ou recevoir.

Si la puissance publique voit aujourd'hui ses possibilités d'intervention réduites en matière de production, l'Etat peut faire entendre une voix puissante dans les instances

internationales de régulation (et je songe particulièrement à l'OMC) ; il pourra, quoiqu'il arrive, parler haut et fort comme représentant des citoyens et dire à ceux qui seraient tentés de nous traiter comme des clients que nous ne sommes pas prêts à consommer n'importe quel produit.

Les enjeux de l'éducation et de la culture se confondent plus que jamais avec des enjeux de citoyenneté. C'est un combat fondamental, car le jeune en est le centre.

Ainsi donc, les responsables de l'éducation déjà confrontés à tant de problèmes de gestion quotidienne, sont appelés sur de nouveaux fronts.

Les autorités politiques nationales et internationales, les organisations représentatives des enseignants, les associations de jeunesse, doivent ensemble se retrouver pour répondre à ces nouvelles interrogations. Seule, l'union de tous les acteurs nous permettra de trouver une réponse à ces questions nouvelles et angoissantes, autant par leur ampleur que par leur nouveauté.

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les ministres,

Le tableau est sombre, les besoins sont immenses, les moyens sont limités ; mais votre présence ici, votre engagement, votre conviction, nous permettront de quitter Bamako avec détermination et confiance.

Mesdames et Messieurs les ministres de l'éducation,
Vos professeurs enseignent chaque jour aux enfants francophones de nouveaux mots ou, encore, des synonymes.

Faisons en sorte que nous puissions leur proposer, tout simplement, que créativité, dialogue, détermination, aient désormais, comme synonyme, un mot : "La Francophonie".

Message de Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI
Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie

Monsieur le Président de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

La Francophonie a souvent choisi les rives du Niger, ce long fleuve qui a irrigué l'Afrique de riches civilisations, pour célébrer un important anniversaire.

Il y a quelques mois, le 20 mars dernier, d'éminents représentants de tous les Etats et gouvernements membres se sont retrouvés à Niamey pour fêter les 30 ans de l'Agence de la Francophonie. Aujourd'hui vous êtes à Bamako pour souffler les 40 bougies de la CONFEMEN.

Je voudrais, par la pensée, m'associer à l'événement et, par ce message, vous dire combien je regrette de ne pouvoir être des vôtres.

Chacun sait l'engagement actif et fécond du Mali dans la Francophonie. Je suis heureux d'exprimer ici notre profonde reconnaissance aux Autorités de ce pays pour l'importance de leur contribution à la vitalité de la Francophonie.

Bamako est, sans conteste, devenu, sous l'impulsion de son Excellence, le Président Alpha Oumar Konaré, l'un des principaux centres d'accueil et de production intellectuelle de la Communauté francophone. Au Mali, la Francophonie vit véritablement à l'écoute de l'Afrique et au rythme du monde. En témoignent les multiples manifestations francophones qui s'y déroulent.

En fait, je serai à Bamako dans quelques jours pour participer au Symposium sur "le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone", qui se déroulera du 1^{er} au 3 novembre, à la demande de nos Chefs d'Etat et de gouvernement. Ce sera là un événement majeur pour l'affirmation de la mission politique de la Francophonie.

De même, j'étais déjà à Bamako, avec la plupart d'entre vous, il y a un peu plus de deux ans, pour les 1^{ères} Assises francophones de la formation professionnelle et technique.

Ces Assises ont marqué une nouvelle étape dans l'engagement de la CONFEMEN et de l'Agence de la Francophonie au service de l'éducation et de la formation. Il vous appartient, aujourd'hui, d'en faire un premier bilan, à la lumière des concertations et des partenariats mis en place ainsi que du lancement d'un site Internet spécialisé.

C'est également dans la capitale malienne que nos experts de la Francophonie s'étaient donné rendez-vous, en février dernier, dans le cadre de "Bamako 2000", sous le signe d'"Internet, les passerelles du développement". Cette grande rencontre internationale, convoquée à l'initiative de Son Excellence le Président Konaré, en collaboration avec le Président de la République et Canton de Genève, s'inscrivait expressément dans la perspective

du Sommet mondial de la société de l'information, prévu en 2003. Je note qu'il y a là, pour la Francophonie, une occasion privilégiée de s'impliquer de façon concertée dans la préparation d'une conférence mondiale organisée sous l'égide des Nations Unies, en particulier de l'Union internationale des Télécommunications.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Je tenais à rappeler ces quelques temps forts de la concertation francophone au Mali car ils illustrent bien, je crois, l'actualité des principaux défis que doit relever aujourd'hui votre Conférence.

Ce sont en effet ceux de la démocratie, de la formation technique et professionnelle et des nouvelles technologies de l'information. Voilà trois volets essentiels, ou trois repères, pour une Francophonie tournée vers l'avenir. Je veux parler d'une Francophonie qui forme à la fois des citoyens, des professionnels et des acteurs ouverts sur le monde.

Il y a là, je pense, une belle et légitime ambition pour la CONFEMEN, au moment où celle-ci se projette dans le futur, à la lumière de quarante années d'expérience. Là encore je voudrais faire quelques observations qui me paraissent éclairantes quant à la nature du projet francophone.

- Remarquons, tout d'abord, qu'à 40 ans, la CONFEMEN est la doyenne des institutions de la Francophonie. Elle est ainsi née en 1960, au lendemain des indépendances africaines. En ce sens, elle s'inscrit, dès l'origine, dans un mouvement de revendication à la fois d'identité et de solidarité. Cette double volonté d'indépendance et de coopération doit demeurer au centre de l'action francophone.

- Rappelons aussi que la CONFEMEN ne comprenait, dans un premier temps, que les ministres de l'Education nationale de France et d'Afrique avant de s'élargir progressivement, dans la seconde moitié des années 1960, à ceux des autres Etats et gouvernements francophones. Ainsi la CONFEMEN a-t-elle lancé le concept de multilatéralité francophone qui est, depuis, à la base de la Francophonie intergouvernementale. Aujourd'hui encore, la CONFEMEN accueille trois nouveaux membres - le Cambodge, le Laos et la Macédoine - dont je suis heureux de saluer l'adhésion.

- Remarquons enfin qu'avec la création de la CONFEMEN, la Francophonie a choisi de commencer par l'éducation. Ce n'est pas là non plus un hasard. Le caractère stratégique de ce secteur devait d'ailleurs être réaffirmé au plus haut niveau, en 1989, au Sommet de Dakar. L'éducation est pour la Francophonie, vous le savez mieux que quiconque, un domaine de prédilection et elle appelle de sa part un effort prioritaire de concertation. Permettez-moi d'insister brièvement sur ces deux points.

Il est clair que l'éducation est un domaine fondamental de la Francophonie, non seulement du point de vue linguistique mais, plus encore, en matière de développement économique et social. Dans nombre de pays de la Communauté francophone, qui figurent parmi les plus démunis, il est essentiel de promouvoir l'éducation comme droit de l'Homme, bien entendu, mais aussi comme capital humain, comme investissement dans le développement. Le lancement du programme de radio numérique, sous le nom de *Canal éducatif francophone*, est de ce double point de vue riche de promesses.

Faut-il rappeler que dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, aujourd'hui encore, un enfant sur trois n'ira jamais à l'école et un élève sur deux en sortira prématurément? Le défi éducatif est au cœur de la réalité francophone.

Il est également, à l'heure où la Francophonie s'engage résolument dans la promotion de la diversité culturelle face à la mondialisation, l'expression d'un double refus : celui bien entendu de l'uniformité mais aussi celui des disparités qui nuisent gravement à l'équilibre des échanges culturels.

Dans cet esprit, les thèmes que vous avez retenus pour votre session revêtent une particulière importance, qu'il s'agisse des questions d'accès, d'équité ou d'égalité dans l'enseignement, singulièrement en ce qui concerne les filles, qu'il s'agisse de la qualité et de la pertinence des apprentissages ou qu'il s'agisse, plus généralement, des processus de refondation et de réforme des systèmes éducatifs. Sur tous ces thèmes, la Francophonie attend beaucoup de la mise en commun de vos expériences, de la mise en convergence de vos politiques, de la mise à jour des perspectives de coopération.

Car il revient à la CONFEMEN d'éclairer et de suivre la programmation des opérateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie, dans les domaines de l'éducation et de la formation : celle de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, en premier lieu, mais aussi celles de l'Agence universitaire et de l'Université Senghor.

L'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, Monsieur Roger Dehaybe, et ses collaborateurs, auront l'occasion de faire, avec vous, le point des activités de notre opérateur principal, dans les sections prioritaires de l'éducation de base formelle ou informelle, de la formation technique et professionnelle, de l'édition scolaire et, bien entendu, de l'enseignement du français, en harmonie avec les autres langues nationales et internationales. Je me réjouis vivement des efforts conduits en faveur d'une meilleure synergie entre la CONFEMEN et l'Agence.

Il faut, de même, sans cesse souligner, comme l'a encore rappelé tout récemment la 4^e conférence des OING, l'importance d'agir en étroite relation avec la société civile. Vous n'êtes pas sans savoir le rôle moteur, et souvent précurseur, des spécialistes de l'éducation dans l'édification de la Francophonie.

Il n'est pas sans signification non plus que le militantisme francophone se soit illustré le plus largement dans le secteur de l'éducation, à travers le regroupement d'universitaires, de chercheurs, de directeurs d'établissements scolaires, de syndicalistes, de parents d'élèves et, bien sûr, de professeurs de français.

Le rassemblement, par exemple, de quelque 3000 enseignants venus de 120 pays participer à Paris, cet été, au X^e Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français témoigne, non seulement de la vitalité de la langue que nous partageons mais aussi de son internationalité au-delà même de l'espace francophone.

C'est dire que l'éducation - je n'ai nul besoin de vous en convaincre - est non seulement un domaine de prédilection mais qu'elle est aussi un domaine capital de concertation de la Francophonie.

Alors qu'à l'initiative de l'Unesco, le Forum mondial de Dakar sur l'Education pour tous vient de faire le bilan décennal des résultats de la Conférence de Jomtien, il n'est malheureusement ni nouveau ni original de constater que l'école est en crise dans la plupart des pays de l'espace francophone, et ce malgré des investissements considérables et en dépit de quelques réels progrès.

Cette crise est cependant sans commune mesure dans les pays du Sud, en Afrique subsaharienne singulièrement, où les niveaux de scolarisation, les conditions d'enseignement et l'efficacité des systèmes éducatifs se heurtent aux effets cumulés de la pauvreté et de l'exclusion, de l'ajustement structurel et de la croissance démographique.

Il faut avoir la décence d'admettre qu'il n'y a pas qu'une différence de degré entre les problèmes de l'éducation au Sud et au Nord. La gravité de la situation dans les pays francophones en développement appelle des réponses collectives et solidaires qui prennent en compte l'ampleur des coûts et des besoins, le rythme des bouleversements socio-économiques et la diversité des situations linguistiques.

Ce qui est essentiel, c'est que cette responsabilité commune puisse s'exercer à tous les niveaux. Il doit s'agir à la fois de partager les coûts et les bénéfices, d'harmoniser les conceptions, les contenus et les méthodes, d'adapter les systèmes éducatifs aux réalités locales, de conjuguer les interventions des différents acteurs concernés. C'est en cela que l'exigence multilatérale prend tout son sens en Francophonie.

Il importe de même que la Francophonie s'affirme dans le concert mondial. Son dynamisme et sa contribution sur la scène internationale dépendent en grande partie, j'en suis convaincu, de la capacité de ses politiques, de ses experts, de ses universitaires à collaborer activement avec les organisations internationales telles que le Bureau international du Travail et, surtout, l'Unesco.

Il faut, à cet égard, se féliciter de l'initiative de la CONFEMEN de construire la thématique de ses travaux autour de celle du Forum mondial de Dakar. Dans cette perspective, la question des stratégies de refondation des systèmes éducatifs, telle que vous l'avez inscrite au centre de votre réflexion, est d'abord l'affaire des Etats et appelle des réponses en termes d'enseignement public. C'est avant tout à l'aune des besoins des populations qu'il faut apprécier l'utilité de la coopération multilatérale francophone en matière d'éducation et de formation. Ne perdons jamais de vue qu'il n'y aura pas de développement durable sans un plan de formation adapté et intégré des nouvelles générations.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Votre 49^e session s'inscrit dans le cadre d'un biennium que nos Chefs d'Etat et de gouvernement ont voulu marquer du sceau de la jeunesse. Cela donne à votre conférence une résonance particulière.

L'an dernier, des jeunes sont venus de tous les continents de la Francophonie nous faire part de leurs préoccupations, de leurs suggestions. Vos collègues de la Conféjes et certains d'entre vous les ont rencontrés ici même, à Bamako, en février 1999. Nous n'avons pas le droit de les décevoir.

Que nous ont-ils confié de leurs attentes, de leurs espoirs en matière d'éducation ? Ils ont réaffirmé le droit à l'éducation pour tous et la nécessité de lutter contre les discriminations, en particulier à l'égard des filles. Ils ont aussi mis l'accent sur la formation professionnelle, sur le manque de passerelles entre l'école et le monde du travail, sur l'inadéquation de l'éducation au marché de l'emploi, sur la maîtrise des nouvelles technologies de l'information.

A l'instar sans doute de la jeunesse du monde, les jeunes de la Francophonie aspirent, non pas tant au savoir en soi qu'au savoir faire et au savoir être. Il appartient naturellement aux Ministres de l'Education, plus qu'à d'autres, d'être à leur écoute.

Nous comptons beaucoup sur votre Conférence pour ouvrir des perspectives concrètes et larges à la jeunesse du monde francophone. C'est encore la meilleure façon de donner une vraie perspective à la Francophonie.

Je suis sûr que la CONFEMEN, riche de ses quarante années de réflexion et d'activités, saura trouver les voies et les moyens d'une coopération éducative ouverte au monde et tournée vers sa jeunesse. C'est en tout cas le vœu que je forme en souhaitant un plein succès à vos travaux.

**Intervention de Monsieur Mandé SIDIBE
Premier Ministre et Ministre de l'Intégration**

Excellence Monsieur le Président, Représentant du Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation des pays membres de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Excellences Mesdames et Messieurs les représentants du Corps Diplomatique et Consulaire et des Organisations Internationales,
Monsieur le Maire de Bamako,
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux de la CONFEMEN,
Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous exprimer tout le plaisir que je ressens de vous souhaiter la bienvenue et un agréable séjour au Mali.

Notre pays par ma voix, vous exprime toute sa reconnaissance pour l'honneur que vous lui avez fait en le choisissant pour abriter la 49^{ème} session ministérielle de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN).

Nous mesurons à sa juste valeur l'importance que revêt la présente session qui se situe à la charnière de deux siècles.

Votre session est en effet placée sous le signe de la maturité parce que la CONFEMEN célèbre en cette année 2000 ses 40 ans.

En décidant de fêter cet anniversaire à l'occasion de la 49^{ème} session, la CONFEMEN nous invite à mesurer le chemin parcouru et envisager l'avenir de nos systèmes éducatifs respectifs. C'est pourquoi en octobre 1998 lors de la 48^{ème} session ministérielle, les ministres de l'Education choisissaient de débattre en octobre 2000 à Bamako du thème "Stratégies de refondation des systèmes éducatifs en vue de réaliser une éducation-formation de qualité pour tous : bilan et perspectives".

Bamako 2000 nous offre donc l'occasion de jeter un regard rétrospectif permettant d'apprécier les jalons posés, les actions entreprises et réalisées en faveur de l'éducation, de la formation et de la lutte contre l'analphabétisme.

Pour faire ce bilan des réformes et refondations dans lesquelles nos Etats se sont engagés depuis plus d'une décennie, vous avez choisi des axes stratégiques hautement significatifs tels que l'accès, l'équité, la qualité et la pertinence des apprentissages.

Ce faisant vous apporterez encore une fois votre contribution à la grande mobilisation initiée à Jomtien en vue de réaliser une scolarisation universelle.

Mesdames et Messieurs,

Le Forum de Dakar, auquel la famille francophone a pris une part très active, a montré sans complaisance que dix ans après Jomtien et cela malgré les immenses efforts accomplis dans le domaine de l'éducation, les résultats obtenus demeurent hélas en deçà des espérances.

Mesdames et Messieurs,

De la Conférence des ministres de l'éducation de l'Afrique à Addis Abeba en 1961, à la Conférence mondiale de Jomtien en 1990 en passant par la Conférence de Hararé, de nombreux programmes de développement en Afrique et des stratégies relatives à leur exécution ont été élaborés pour scolariser et combattre le fléau de l'analphabétisme. Malgré toutes les volontés politiques exprimées et les importants moyens matériels et financiers déployés, les systèmes éducatifs de nos différents pays continuent à battre de l'aile. Les taux de scolarisation demeurent toujours faibles dans plusieurs de nos Etats.

Cela nous interpelle et nous impose une quête permanente de stratégies fiables nous permettant d'atteindre nos objectifs. Le combat en ordre dispersé de nos Etats pour la démocratisation de l'école et la recherche de la qualité de l'enseignement semble en grande partie expliquer nos contre-performances.

Mesdames et Messieurs,
Honorables Invités,

Dans le contexte de nos Etats aux moyens économiques limités, l'importance des défis à relever et celle des enjeux à atteindre exigent de nous plus que jamais une intelligente mise en synergie de nos efforts. L'espace CONFEMEN dont la création concrète procède d'une volonté commune de coopération des pays membres, en vue de définir avec lucidité les objectifs et ordonner rigoureusement les moyens en vue de la consolidation de nos systèmes éducatifs nationaux est un cadre à consolider.

Mesdames et Messieurs,
Honorables Invités,

Le Mali croit fermement à la coopération entre les peuples. C'est ce qui explique notre volonté d'aller aux autres, de nous inspirer de leurs riches expériences afin d'en tirer tous les apports féconds nous permettant d'enrichir nos projets. C'est pour cela que l'importante refondation de notre système éducatif en cours, n'hésite pas à aller à l'école des autres systèmes éducatifs, et cela pour son plus grand bien.

Nous sommes convaincus que les grands défis qui continuent d'interpeller nos systèmes éducatifs à l'aube du 21^{ème} siècle, trouveront en grande partie leur solution dans une coopération Sud-Sud et Nord-Sud bien pensée.

Mesdames et Messieurs les participants,

Face à un bilan peu reluisant, votre session doit s'interroger sur les stratégies à mettre en œuvre et les moyens à mobiliser pour que nos systèmes éducatifs deviennent plus accessibles et plus performants.

Vous devez savoir que sans réponse adéquate à ce questionnaire, la scolarisation universelle restera une gageure. Elle risque de ne pas être au rendez-vous de 2015 comme c'est le cas en 2000.

Dans sa persistante quête de stratégies visant à atteindre la scolarisation universelle, le Mali vient de lancer le programme intitulé "objectif un village, une école et/ou un Centre d'Education pour le Développement (CED)". C'est là une expérience qu'il souhaite partager un jour avec ses partenaires de la CONFEMEN.

Mesdames et Messieurs,

De sa naissance à nos jours, l'espace CONFEMEN n'a cessé de s'élargir. C'est le lieu de saluer le dynamisme de notre organisation dont le nombre ne cesse de croître. De 15 pays à sa naissance, le nombre des pays membres passera bientôt à 40 en 2000.

Il me plaît de constater pour la circonstance que le Mali et la CONFEMEN célèbrent ensemble leur 40^{ème} anniversaire.

La fête qui sera partagée par tous les pays membres de la CONFEMEN et toute la Francophonie, revêt une importance particulière pour les élèves maliens dont 5000 recevront des cadeaux. Ces cadeaux symbolisent les actions à travers lesquelles la CONFEMEN et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie concrétisent les engagements auprès des élèves maliens et de leurs parents.

Je saisis cette heureuse occasion pour adresser à ces organismes partenaires, les remerciements de l'école malienne.

Excellences Mesdames et Messieurs,

La 49^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN s'ouvre à un moment où la plupart de nos pays, surtout ceux du Sud, sont confrontés à des problèmes économiques et financiers réels. Malgré ces difficultés, des efforts de plus en plus importants ne cessent d'être consacrés au secteur de l'éducation. Ces efforts doivent se poursuivre parce que le combat pour la scolarisation universelle et la formation de qualité demeure un impératif de développement pour nos Etats.

En agissant tous ensemble et sans attendre, nous relèverons ce défi. C'est avec cette conviction que je sais partagée par tous, que je déclare ouverts les travaux de la 49^{ème} session ministérielle de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage.

Je vous remercie.

***Rapports des réunions de la
Commission administrative et
financière, des Correspondants
nationaux, du Bureau et de la
Conférence ministérielle***

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

A. Rapport de la réunion de la Commission Administrative et Financière

La Commission Administrative et Financière s'est réunie les 23, 24 et 25 octobre 2000 au Palais des Congrès de Bamako.

Ont participé aux travaux les Correspondants nationaux du Canada, du Canada Nouveau-Brunswick, du Canada Québec, de la Communauté française de Belgique, de la France, du Gabon, de Madagascar, du Mali, de la Suisse et les membres du Secrétariat Technique Permanent et Commissaires aux Comptes. La Côte d'Ivoire et le Sénégal s'étaient excusés.

Les travaux ont été présidés par le Correspondant national du Canada et le rapport a été confié au Correspondant national de Madagascar.

Les points suivants ont été examinés :

1. le rapport des Commissaires aux Comptes;
2. le renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes;
3. les projets de budgets de fonctionnement du STP pour 2001-2002;
4. les propositions de modifications à apporter au Règlement Administratif et Financier.

1. Rapport des Commissaires aux Comptes

Dans leur rapport les Commissaires aux Comptes soulignent la bonne tenue des documents et des pièces comptables mis à leur disposition.

Les états de synthèse sont réguliers et sincères et reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 1999. L'examen exhaustif de la situation des comptes bancaires, le pointage des pièces justificatives, l'exécution des budgets permettent de constater que la gestion s'effectue dans le respect des textes.

Le budget de fonctionnement de l'exercice 1999 a été exécuté en recettes à 77% et en dépenses à 100 % par rapport aux prévisions, soit 50.887.955 FCFA et 66.888.868 FCFA sur un budget de recettes et dépenses de 66.928.728 FCFA.

Relevant les problèmes récurrents des arriérés de contribution de certains pays membres (19 pays membres sur 37 à jour de contribution), les participants rappellent que le non paiement des cotisations entraîne l'inéligibilité au Bureau et l'exclusion d'une participation au Programme et pourrait, à terme, altérer le fonctionnement de l'organisation.

Concernant l'exécution du budget, les membres de la CAF constatent l'existence de dépassements systématiques à certains articles. Ils préconisent en conséquence de revoir les montants alloués à ces articles. Suite aux explications données en séance, il a été décidé de transférer le renouvellement de l'admission temporaire, affecté au Chapitre Charges Exceptionnelles, au Chapitre Transports.

L'examen du contrôle du budget de programme a suscité quelques remarques quant à :

- l'utilisation des contributions exceptionnelles sollicitées lors du Bureau de Bathurst afin d'obtenir un financement des suivis de cohorte ;
- les différences assez notables dans les dépenses occasionnées par les réunions du Comité scientifique.

Les explications fournies en séance ont conduit les participants à proposer une étude préalable des coûts liés à de telles réunions, afin de choisir les solutions les moins onéreuses (titre de transport, nombre de participants). Ils préconisent aussi d'améliorer la lisibilité des documents financiers quant à l'utilisation des contributions exceptionnelles et aux déplacements du personnel du STP imputés à un budget programme.

Il a été noté que l'évaluation prévue au Togo n'a pu être réalisée pour des raisons internes au pays. Suite à cette situation, la CAF souhaiterait soulever lors de la réunion des Correspondants nationaux l'éventualité d'une réallocation des fonds en cours d'exécution d'une phase du programme.

L'étude du suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes a débouché sur deux recommandations :

1. Le STP est invité à exécuter, à l'occasion du bilan de l'exercice 2000, la recommandation numéro quatre, soit à sortir des immobilisations matières le matériel qui n'a pu être vendu en raison de son obsolescence.
2. Concernant le dossier des assurances des experts et du personnel du STP en déplacement pour la CONFEMEN, faute d'estimation chiffrée, les participants reportent l'examen de ce dossier à la prochaine Conférence ministérielle.

Les efforts de conception d'indicateurs et de présentation synthétique du PASEC, recommandés par les Commissaires aux Comptes, seront appréciés par les Correspondants nationaux.

En conclusion de l'examen du rapport des Commissaires aux Comptes, les participants remercient ces derniers pour l'excellent travail accompli et l'esprit dans lequel ils se sont acquittés de leurs tâches. La CAF adopte leur rapport et leurs recommandations. Les membres de la CAF tiennent à souligner la bonne gestion des documents comptables et à en féliciter le Gestionnaire-comptable. Ils recommandent donc que le quitus soit accordé au Secrétaire général pour sa gestion durant l'exercice financier 1999 de la CONFEMEN.

2. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

Le mandat (2 ans renouvelable une fois) du Commissaire aux Comptes burundais, Monsieur Philippe NEZERWE, devrait prendre fin à cette Conférence. Aucun appel à candidatures n'ayant été lancé, la CAF recommande à la session ministérielle, à titre exceptionnel, la prolongation de son mandat pour un an et propose de mandater le Bureau afin de procéder à son remplacement.

3. Budgets de fonctionnement 2001-2002

Au plan des ressources, les membres de la CAF ont désiré limiter l'augmentation du budget de fonctionnement au strict minimum visant ainsi un impact marginal sur le montant des cotisations. Constatant le désengagement de certains Etats dans le versement de leurs cotisations, la CAF préconise une intervention du Ministre Président auprès de ses collègues.

L'examen des budgets de fonctionnement 2001 et 2002 a débouché sur les propositions d'aménagement qui suivent.

Au Chapitre I : Personnel, les participants recommandent l'adoption de la nouvelle grille salariale du personnel d'appoint du STP adoptée par la CAF de Bathurst en 1999 et actualisée à Bamako 2000 (voir annexe 4).

Au Chapitre II : Fonctionnement, la CAF recommande une augmentation des montants alloués à l'assurance vol et incendie et une diminution en parallèle des sommes affectées à l'entretien du matériel de bureau.

Au Chapitre III : Equipement, la CAF propose que les amortissements non effectués à ce jour pour un montant de 3.880.736 FCFA soient prélevés sur le compte Produits financiers du Fonds de réserve. A dater du budget de fonctionnement 2001, ces montants seront prélevés au budget de fonctionnement selon la grille d'amortissement annexée au présent rapport (annexe 5).

Au Chapitre IV : Missions, la présentation tardive d'une pièce justifiant un réajustement des indemnités de mission n'a pas permis de répondre à cette demande. Néanmoins, afin de prendre en compte dans un délai raisonnable ces éléments nouveaux, la CAF recommande de mandater le Bureau afin d'apporter les modifications appropriées au Règlement administratif et financier et de procéder au réajustement budgétaire qui s'ensuit pour 2002.

Dans la même optique, la CAF recommande à la session d'envisager une révision des statuts afin d'assouplir les procédures permettant de modifier le Règlement administratif et financier qui sont, pour l'instant, soumises aux mêmes règles que les modifications statutaires. Pour permettre des réajustements plus rapides de ce texte, la CAF préconise de confier mandat au Bureau de préparer des propositions à soumettre à la prochaine session ministérielle.

Au Chapitre VII : Charges exceptionnelles, la CAF recommande de transférer la dépense relative au renouvellement de l'admission temporaire du véhicule de fonction au Chapitre Transport, ce qui induit la modification de ce dernier chapitre.

Le budget de fonctionnement proposé pour l'année 2001 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de 71.148.268 FCFA, soit une croissance nominale d'environ 7% par rapport au budget 2000.

Le projet de budget de fonctionnement proposé pour l'année 2002 est également équilibré en recettes et dépenses à la somme de 74.148.268 FCFA, ce qui représente une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente. La CAF recommande à la Conférence d'adopter le cadre général de ce budget et de confier mandat au Bureau pour procéder à un réajustement de 1.300.000 FCFA consécutif à la modification des indemnités de mission.

Les membres de la CAF recommandent au Bureau et à la Conférence l'adoption de ces budgets (voir annexe 6).

4. Propositions de modifications à apporter au Règlement Administratif et Financier

En suivi de la demande émise lors du Bureau de Bathurst, la CAF adhère aux propositions qui lui sont présentées en vue de permettre au Secrétaire général, avec l'accord du Président en exercice, de prendre des décisions d'ordre financier pour obtenir une gestion efficace du STP. Elle propose en conséquence de soumettre à la Conférence ministérielle un

texte visant à modifier le Règlement administratif et financier.

5. Divers

Saisie du problème du renouvellement de la voiture de fonction du Secrétaire général, la CAF propose l'acquisition d'un nouveau véhicule pour un montant maximum de 12.000.000 de FCFA, le bénéfice escompté de la vente de l'ancien véhicule venant en déduction de ce montant. Il est proposé que la somme nécessaire soit prélevée au fonds de réserve et la constitution à partir de 2002 des montants nécessaires à l'amortissement du nouveau véhicule.

A la demande du Secrétaire général, la CAF a examiné les propositions de modification à apporter au Règlement du Comité scientifique du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN. Elle marque son accord sur le texte proposé (voir annexe 7).

Afin de permettre à la CAF de remplir efficacement son mandat, les participants soulignent la nécessité de pouvoir disposer des documents préparatoires un mois avant la tenue de ses réunions. La CAF propose qu'une disposition à cet égard soit inscrite au Règlement administratif et financier lors de sa révision.

B. Rapport de la réunion des Correspondants nationaux

La réunion des correspondants nationaux de la CONFEMEN s'est tenue du 23 au 25 octobre 2000 à Bamako (Mali).

Ont participé à la réunion 23 correspondants nationaux ainsi que le Secrétaire général de la CONFEMEN, le directeur de l'éducation et de la formation professionnelle et technique de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie accompagné d'un conseiller, le personnel du Secrétariat technique permanent (STP), les experts du Comité scientifique et une chercheuse invitée du PASEC, les commissaires aux comptes et quelques observateurs.

En guise d'ouverture, le correspondant national du Mali a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a rappelé son attachement à la grande famille CONFEMEN et s'est dit confiant dans la capacité de ses membres à mener et à gagner la grande bataille de l'éducation.

A la demande du correspondant national du Mali et avec l'accord de l'assemblée, le Secrétaire général de la CONFEMEN a accepté d'assurer la présidence de la réunion. L'une des deux correspondantes nationales du Canada/Québec a été désignée comme rapporteure.

Les correspondants nationaux ont adopté l'ordre du jour proposé. Ils ont apporté certaines modifications au calendrier des travaux pour tenir compte des délais requis pour le dépôt de certains documents.

1. Informations sur les suites de la 48^e session ministérielle

Le Secrétaire général a rappelé les principales décisions de la 48^e session et du Bureau de Bathurst et a indiqué les suites qui leur avaient été données.

Il a fait part des activités de représentation de la CONFEMEN aux instances de la Francophonie (Conseil permanent de la Francophonie et Conférence ministérielle de la Francophonie). Il a exprimé sa satisfaction quant à la réponse donnée par les chefs d'État et de gouvernement aux orientations politiques et aux propositions programmatiques de la CONFEMEN, comme en témoignent la Déclaration et le plan d'action de Moncton.

Il a souligné la collaboration de plus en plus étroite qui s'établit entre la CONFEMEN et l'AIF. Le STP et certains correspondants nationaux ont été associés de très près au séminaire de coordination méthodologique sur la réforme des curricula (Dakar, février 2000) et à la réunion de programmation du processus de partenariat inter-états sur la formation professionnelle et technique (Bamako, février 2000) organisés par l'Agence.

Le Secrétaire général a brièvement fait état des activités réalisées par le Secrétariat technique permanent, une présentation plus exhaustive étant prévue à l'ordre du jour de la réunion.

Les travaux du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) ont été poursuivis. Toutefois, ils ont accusé un certain retard au niveau du suivi de cohortes et des études thématiques dû à des difficultés de recrutement d'un conseiller au STP

et à des contraintes dans les pays d'accueil.

Pour répondre aux attentes d'amélioration du statut et des conditions de travail des correspondants nationaux, deux activités ont été entreprises : la tenue d'un séminaire de formation des correspondants nationaux (Libreville, septembre 1999) et la mise en réseau informatique des correspondants nationaux.

Deux réunions du groupe de travail des correspondants nationaux des pays membres du Bureau ont été organisées. La première a permis d'ajuster et d'enrichir le document sur la dynamique partenariale pour tenir compte des discussions des ministres à Yamoussoukro. La seconde a été consacrée à la préparation de la 49^e session ministérielle et du 40^e anniversaire de la CONFEMEN.

Le Secrétaire général a aussi fait part des démarches entreprises relativement à la modification des statuts et du Règlement administratif et financier. Une proposition de modification des statuts a été élaborée par le Bureau pour tenir compte, dans la composition du Bureau, de l'élargissement de la CONFEMEN à d'autres aires géographiques ; elle sera soumise à l'approbation des ministres au cours de la présente session. Une proposition de modification du Règlement administratif et financier a été élaborée par la Commission administrative et financière en vue de permettre au Secrétaire général, en accord avec le Président en exercice, de prendre des décisions d'ordre financier. Elle sera également discutée à la session ministérielle.

Enfin, le Secrétaire général a exposé la situation des arriérés de cotisation et a invité les correspondants nationaux à mettre tout en œuvre pour que les situations soient régularisées.

2. Programme : bilan et perspectives

◆ *Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC)*

La présentation des travaux du PASEC a été faite conjointement par les conseillers techniques du STP et les membres du Comité scientifique. Une chercheuse de l'Institut d'économie internationale de Hambourg est également venue présenter les résultats des analyses des données PASEC qu'elle a réalisées lors de son service à l'OCDE.

Une présentation analogue sera faite lors de la session ministérielle.

Les analyses sur le redoublement ont conduit l'équipe PASEC à formuler deux recommandations : 1) diminuer les taux de redoublement, en particulier durant les 4 premières années du primaire; 2) mieux choisir les élèves qui doivent redoubler en tenant compte de leur maîtrise de certaines compétences plutôt que de leur rang dans la classe.

Les représentants du PASEC ont proposé une programmation qui inclut la poursuite des activités de formation, notamment dans le domaine de l'élaboration des politiques éducatives, la conduite de deux études thématiques et l'ajout d'un conseiller technique pour permettre la réalisation des activités prévues. Les correspondants nationaux ont endossé ce choix, comme en témoigne le budget du Programme.

◆ *Centre d'information et de documentation (CID)*

La responsable du CID a présenté les objectifs et les activités du Centre.

Pour nourrir la réflexion, le Centre dispose d'un fonds documentaire de 4000 ouvrages. Celui-ci assure à la CONFEMEN des assises solides pour mener sa réflexion. Ce fonds est également mis à la disposition du public (chercheurs, ONG, journalistes) qui fait montre d'un intérêt croissant comme en font foi les nombreuses demandes de renseignements et de documentation.

La base de données, accessible sur le réseau interne du STP, permet des recherches documentaires fines et une réponse rapide aux demandes. L'amélioration récente de la liaison à Internet permet d'envisager le développement de la recherche thématique en ligne.

La diffusion de l'information reste le point focal des activités du Centre. Au cours du dernier biennium, douze numéros de *La CONFEMEN au quotidien* ont été publiés à 1000 exemplaires et distribués dans plus de 60 pays. Pour assurer la promotion et le rayonnement de la CONFEMEN, un dépliant de présentation, un catalogue des publications et deux calendriers ont été publiés et diffusés. Le CID coordonne aussi l'édition des documents produits par la CONFEMEN. Au cours de l'intersession 1999-2000, le CID a édité les documents de référence sur l'insertion des jeunes dans la vie active et sur la dynamique partenariale, le document de synthèse sur les résultats du PASEC ainsi que le manuel pratique d'évaluation du PASEC. Par ailleurs, étant donné la faible performance de la liaison du STP à Internet, aucune actualisation du site WEB de la CONFEMEN n'a pu être réalisée. Ce problème vient d'être résolu par une amélioration de l'équipement rendue possible par une subvention du Canada.

Toutes les productions de la CONFEMEN font l'objet d'une diffusion systématique, soit par des envois postaux ou la participation à des expositions. Le CID a aussi pris en charge les activités relatives à la célébration du 40^e anniversaire de la CONFEMEN.

Le CID souhaite s'ouvrir davantage. Pour rentabiliser la récente mise en réseau des Correspondants nationaux, initiée par le CID, il est proposé de former les correspondants à l'utilisation de l'outil informatique et de revoir le site WEB, notamment pour l'enrichir de forums de discussion et de bases de données en ligne. L'ouverture du CID au public sera possible dès l'obtention d'un local adapté.

La programmation du CID pour l'intersession 2001-2002 s'inscrit dans le prolongement des activités en cours : accroissement du fonds documentaire ; publication de *La CONFEMEN au quotidien* ; édition des documents de référence et des rapports de recherche ; réalisation d'outils promotionnels ; participation à des expositions ; formation des correspondants nationaux à l'utilisation de l'outil informatique.

◆ *Groupes de travail*

La conseillère à la programmation a brièvement présenté les activités des groupes de travail. Deux réunions du groupe de travail des correspondants nationaux des pays membres du Bureau ont eu lieu au cours de l'intersession. La première visait à ajuster le document de référence sur la dynamique partenariale en fonction des directives ministérielles et à planifier le séminaire de formation des correspondants nationaux. La seconde a été tenue en vue de

préparer l'ordre du jour et le débat sur le thème de la 49^e session de même que les activités du 40^e anniversaire.

La finalisation du document de travail sur les stratégies de refondation, tâche que le groupe de travail avait confiée au STP, a été réalisée. La demande des ministres de tenir un "discours-vérité" s'est traduite par un effort de présentation de la situation concrète des pays de la CONFEMEN eu égard aux orientations adoptées. La collecte de renseignements auprès des correspondants nationaux a permis de produire des tableaux descriptifs de la situation pour 26 pays. La conseillère a insisté sur l'importance de disposer des énoncés de politique et des plans d'action des pays, puisqu'ils servent de base à l'élaboration des documents de travail des sessions ministérielles, et a appelé les correspondants nationaux à une collaboration plus assidue en la matière.

3. Dynamisation du réseau des Correspondants nationaux

Un séminaire de formation a été organisé et 29 CN y ont participé. Le taux de satisfaction des participants a été élevé. La mise en réseau des CN a été amorcée. Grâce à une subvention de l'AIF, 12 CN du Sud ont obtenu un équipement complet, et 7 un équipement restreint. La poursuite de ce projet est prévue: révision du site Web ; deuxième phase d'équipement ; formation informatique des CN. Une demande a été soumise à l'AIF (INTIF) en ce qui a trait à la formation des CN et est en cours d'examen.

4. Proposition de thèmes pour la 50^e session ministérielle

Les correspondants nationaux ont d'abord pris connaissance des propositions de thèmes soumises par les 11 pays qui ont répondu à l'appel lancé en mai dernier par le Secrétaire général avant d'amorcer la discussion.

Il se dégage des échanges les aspects suivants:

- La perspective à adopter dans le traitement du thème retenu doit tenir compte des résultats du Forum mondial sur l'éducation de Dakar et se situer dans la continuité des orientations de la CONFEMEN depuis Yaoundé (accès, qualité, réussite).
- En guise d'éclairage au choix des ministres, deux thèmes leur sont proposés :

1) L'amélioration de la qualité de l'éducation/formation : stratégies d'apprentissage et d'enseignement des langues dans un contexte plurilingue

La langue est à la fois matière et outil d'apprentissage. Le recours aux langues nationales peut être un moyen d'accroître l'accès et la réussite scolaire. L'apprentissage des langues nationales et partenaires, non seulement favorise l'interculturel, mais contribue également à l'épanouissement de l'élève.

2) Stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation

Dans les pays en voie de développement, les engagements relatifs au rééchelonnement de la dette ouvrent de nouvelles voies en matière de financement

de l'éducation. Ils appellent aussi la mise en place de mécanismes capables de garantir la bonne gouvernance. En outre, le financement est un outil qui peut être mis au service de l'objectif d'élimination des disparités qui a fait consensus lors du Forum de Dakar.

5. Rapport de la Commission administrative et financière

Les correspondants nationaux ont pris connaissance du rapport de la CAF. La répartition des cotisations servant à alimenter le budget de fonctionnement du Secrétariat technique permanent a été discutée. Il est prévu que ces cotisations augmenteront pour les pays du Sud, et resteront stables pour les pays du Nord, lesquels augmenteront globalement leur financement du budget programme et activités. Dans l'éventualité de l'adhésion de nouveaux membres, l'augmentation prévue pour les pays du Sud sera moins substantielle.

La répartition du budget de fonctionnement sera portée à l'attention des ministres, qui pourront demander au Bureau de faire une étude sur le sujet, et d'examiner notamment la clef de répartition de ce budget.

6. Financement du Programme de l'intersession (Budget de programme)

Un budget équilibré de 280 millions de FCFA est proposé.

Les dépenses pour le biennium	en millions de FCFA
PASEC	163
CID	27
Réunions de groupes de travail	40
Engagement d'un conseiller technique PASEC	50
Total	280

Les ressources pour le biennium	en millions de FCFA
France	57
Canada	45
Canada Québec	32
Canada Nouveau-Brunswick	14
Suisse	32
Communauté française de Belgique	32
Sous-total	212
Reliquat	38
Report France	30
Total général	280

7. Projet d'ordre du jour de la 49^e session ministérielle

Le Secrétaire général a porté à l'attention des correspondants nationaux les points inscrits à l'ordre du jour de la session ministérielle

8. Questions diverses

- Un appel à la concertation a été lancé en vue de la constitution du prochain Bureau.
- Le CN de la France a présenté le projet Arches visant l'harmonisation des programmes de l'enseignement secondaire, et a posé la question des possibles collaborations.
- L'annonce de la composition du jury du concours de dessin organisé dans le cadre du 40^e anniversaire de la CONFEMEN a été faite. Il sera composé d'un représentant de l'AIF, d'un représentant du Secrétariat technique permanent et des correspondants nationaux des pays suivants : Canada/Nouveau-Brunswick, Cambodge, Djibouti, Mauritanie, Rwanda.
- Le correspondant national de la Suisse a annoncé son départ. Au nom des correspondants nationaux, le CN du Canada a loué sa sincérité et son dévouement.

9. Adoption du rapport

Le rapport de la réunion a été adopté par les correspondants nationaux.

C. Rapport de la réunion du Bureau de la CONFEMEN

La réunion du Bureau de la CONFEMEN s'est tenue le 26 octobre 2000 à Bamako. Les représentants des pays et gouvernements suivants étaient présents : Canada/Québec, Canada, Canada/Nouveau-Brunswick, Communauté française de Belgique, France, Gabon, Madagascar, Mali et Suisse. La Côte d'Ivoire et le Sénégal s'étaient excusés. Y ont également participé le Secrétaire général de la CONFEMEN et l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

1. Ouverture de la réunion du Bureau

En l'absence du Président en exercice, ministre de l'Education de la Côte d'Ivoire, la présidence a été assurée par le ministre de l'Education du Mali, et la vice-présidence, par la Communauté française de Belgique. Le Secrétariat a été pris en charge par le Gabon.

Après le mot de bienvenue du Ministre malien de l'Education, l'ordre du jour a été adopté.

2. Compte rendu de la réunion du groupe de travail préparatoire de la 49^e session de la CONFEMEN

Le correspondant national de la Communauté française de Belgique, qui avait présidé la réunion du groupe de travail préparatoire de la 49^e CONFEMEN, en a présenté le rapport. Il a rappelé les résultats de cette réunion : proposition d'ordre du jour, élaboration des documents et des modalités du débat ministériel pour la tenue de la 49^e session ; proposition d'activités pour le 40^e anniversaire de la CONFEMEN ; établissement de la proposition de modification du Règlement administratif et financier ; appel de thèmes pour la 50^e session.

3. Présentation du rapport de la Commission administrative et financière et du rapport de la réunion des Correspondants nationaux

Le rapport de la Commission administrative et financière a été présenté par le président de la séance, le correspondant national du Canada. Le Secrétaire général de la CONFEMEN a apporté des compléments d'information.

Il ressort du rapport les points saillants suivants :

- les participants ont adopté le rapport des commissaires aux comptes, qui recommandait d'accorder quitus au Secrétaire général ;
- une recommandation sera acheminée à la session ministérielle en ce qui a trait au renouvellement du mandat d'un des commissaires aux comptes ;
- les participants ont recommandé l'adoption des budgets de fonctionnement proposés pour les années 2001 et 2002 ;
- ils ont convenu de soumettre à la session ministérielle une proposition de modification du Règlement administratif et financier.

L'une des deux correspondantes nationales du Canada/Québec, qui agissait comme rapporteure, a présenté le rapport de la réunion des Correspondants nationaux. Elle a fait état des résultats des échanges relatifs au suivi des décisions de la 48^e session, à l'exécution du

Programme (PASEC, Centre d'information et de documentation et groupes de travail), à la dynamisation du réseau des correspondants nationaux, aux propositions de thèmes pour la 50^e session et au financement du Programme de l'intersession.

Les deux rapports ont été adoptés par le Bureau.

4. Organisation du débat ministériel sur le thème “Stratégies de refondation des systèmes éducatifs en vue de réaliser une éducation/formation de qualité pour tous : bilan et perspectives”

Les modalités d'organisation du débat ministériel ont été arrêtées : les ministres seraient répartis en groupes de travail pour amorcer les échanges, qu'ils termineraient en séance plénière ; le document d'aide au débat serait utilisé pour lancer la discussion.

5. Discussion et adoption des projets d'ordre du jour et de calendrier des travaux de la 49^e session de la CONFEMEN

Le projet d'ordre du jour proposé a été accepté par les participants.

6. Proposition de modification des statuts

Le Président de séance a présenté la proposition de révision de l'article 20 des statuts, portant sur la composition du Bureau, adoptée par le Bureau de Bathurst et soumise à la Conférence ministérielle.

Constatant que l'intention d'ouvrir le Bureau à d'autres membres pouvait être compromise par la situation d'arriérés de cotisation, les membres du Bureau ont demandé au ministre malien de l'Education d'organiser une rencontre avec ses pairs des pays du Sud pour discuter de la question des arriérés de cotisation et de la clé de répartition des contributions au budget de fonctionnement.

7. Rencontre CONFEMEN/AIF

Le président de séance a attiré l'attention des membres du Bureau sur l'échange prévu en session ministérielle concernant les relations entre la CONFEMEN et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. L'Administrateur général de l'Agence a exprimé sa satisfaction à cet égard.

D. Rapport de la 49^e session ministérielle de la CONFEMEN

La 49^e session statutaire de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) s'est tenue à Bamako les 26 et 27 octobre 2000.

Etaients présents les pays membres suivants : Burkina Faso, Burundi, Canada, Canada-Québec, Canada Nouveau-Brunswick, Communauté française de Belgique, Congo Brazzaville, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Liban, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Togo.

Etaients également présents les pays membres de la Francophonie qui suivent : Cambodge, Laos.

Etaients encore représentées les organisations internationales suivantes : L'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA), la Banque Mondiale, le Bureau International d'Education (BIE), le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'UNESCO.

Etaients présents enfin les membres du personnel d'encadrement du Secrétariat Technique Permanent (STP) de la CONFEMEN et les membres du Comité scientifique du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC), renforcés par une chercheuse de l'Institut d'économie internationale de Hambourg.

La Côte d'Ivoire, le Cameroun et le directeur du BREDA/UNESCO n'ont pu rejoindre les participants en raison de la situation politique en Côte d'Ivoire qui empêchait les vols partant ou transitant par ce pays.

1. Constitution du Bureau de séance de la réunion

Le Bureau de la séance a été constitué comme suit :

Président :	Mali
Vice-Président :	Communauté française de Belgique
Rapporteur :	Gabon

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux

L'ordre du jour qui suit a été adopté :

- 1) Constitution du Bureau de séance de la réunion
- 2) Adoption du projet d'ordre du jour et du calendrier des travaux
- 3) Accueil des nouveaux membres
- 4) Accueil des prochaines sessions de la CONFEMEN
- 5) Interventions des organisations internationales et des pays non membres
- 6) Cérémonie d'ouverture

- 7) Rapport d'activités du Secrétaire général
- 8) Présentation des rapports de la Commission administrative et financière, des Correspondants nationaux et du Bureau
- 9) Financement du programme de l'intersession
- 10) Modifications des statuts et du Règlement administratif et financier
- 11) Présentation des résultats du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC)
- 12) Discussion du thème de la 49^e session ministérielle : "Stratégies de refondation des systèmes éducatifs en vue de réaliser une éducation/formation de qualité pour tous : bilan et perspectives".
- 13) Rencontre CONFEMEN/AIF
- 14) Constitution du Bureau de l'intersession
- 15) Discussion du choix du thème de la 50^e session
- 16) Questions diverses
- 17) Adoption du rapport de la 49^e session
- 18) Clôture des travaux

3. Déclaration des nouveaux membres

Trois nouvelles demandes d'adhésion ont été portées à l'attention de la Conférence, celles du Cambodge, du Laos et de la Macédoine. Elles ont été acceptées à l'unanimité. La CONFEMEN compte maintenant 40 membres.

4. Accueil des prochaines sessions de la CONFEMEN

Le Liban accueillera la prochaine réunion du Bureau. Le Burkina Faso sera l'hôte de la 50^e session ministérielle.

5. Interventions des organisations internationales et des pays non membres

Le directeur du BRED (UNESCO) a fait parvenir un message aux participants. Il y souligne les défis qui se posent aux systèmes éducatifs des pays du Sud et la nécessité d'une mobilisation en vue de la mise en œuvre du Cadre d'action issu du Forum Education Pour Tous 2000. En effet, si le cœur de l'action se situe dans les pays, il s'agira de coaliser les initiatives de tous les réseaux existants pour impulser une dynamique intégrée de suivi du Forum. Appel est lancé ainsi à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie pour qu'elle demeure solidaire de nos engagements communs, à la CONFEMEN pour un échange d'information plus systématisé entre nos deux structures et une coopération dans le domaine de l'éducation.

La Directrice du Bureau International d'Education (UNESCO) a rappelé la mission confiée au Bureau et sa contribution à la construction d'une pédagogie pour tous. Elle a également présenté les lignes d'action du BIE : dialogue politique mondial ; plate-forme et

observatoire sur les contenus et méthodes d'éducation ; mobilisation et formation d'une expertise collective en matière de développement du curriculum.

6. Cérémonie d'ouverture

Quatre interventions ont marqué la cérémonie d'ouverture qui réunissait l'ensemble des participants à la 49^e session ministérielle.

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Maire du District de Bamako s'est déclaré heureux d'accueillir les participants à cette session ministérielle. Après leur avoir souhaité la bienvenue, il a souligné son bonheur que cet événement soit rehaussé par les manifestations liées au quarantième anniversaire de la CONFEMEN. Il a enfin exprimé toute la pertinence du thème de réflexion à débattre pour la population dont il a la charge.

Il a été suivi à la tribune par Monsieur Bougouma NGOM, Secrétaire général de la CONFEMEN, qui a livré aux participants un bilan des activités menées par le Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN. Soulignant les résultats obtenus, tant avant qu'après la réorientation de la CONFEMEN, tant au niveau politique qu'opérationnel, il a attribué cette réussite à l'engagement et à la conviction des personnes œuvrant au sein de cette institution.

L'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, Monsieur Roger DEHAYBE, a souligné le souci de l'Agence d'inscrire ses programmes dans les priorités définies par les ministres de l'éducation s'agissant particulièrement de répondre au défi de l'éducation pour tous et de la formation professionnelle. Il a tiré un bilan des activités menées par l'Agence dans le domaine de l'éducation en matière d'enseignement du français et de valorisation des langues partenaires, de formation professionnelle et technique et d'éducation de base. Présentant les potentialités des nouvelles technologies, il a poursuivi sur un appel à la mobilisation de la communauté culturelle et de la communauté éducative francophones en vue de répondre de manière offensive, mais aussi créative, à la mondialisation.

Un message du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, a été livré aux participants par Madame SALL. Après avoir rappelé l'engagement actif et fécond du Mali dans la Francophonie et souligné que l'éducation était un domaine de prédilection mais aussi un domaine capital de concertation en Francophonie, le Secrétaire général a relevé l'importance des débats qui s'ouvrent ce jour. Il s'agit en effet d'éclairer et de suivre la programmation des opérateurs francophones afin de relever notamment le défi de l'éducation pour tous, un défi qui appelle des réponses collectives et solidaires. La Francophonie compte sur la CONFEMEN pour trouver une réponse à la hauteur des enjeux.

Le Premier Ministre et Ministre de l'Intégration a enfin exprimé sa reconnaissance pour avoir choisi le Mali pour pays d'accueil de cette session. Il a pointé la pertinence d'une quête commune de stratégies fiables permettant l'atteinte des objectifs d'éducation pour tous dans l'espace CONFEMEN. Le Premier Ministre a ensuite fait remarquer une convergence de chiffres : 40 membres, 40 ans pour la CONFEMEN et le Mali, ces symboles se doivent d'être fêtés sans pour autant masquer notre combat de demain, le combat pour la scolarisation universelle et la qualité de la formation.

7. Rapport d'activités du Secrétaire général

Dans son rapport, le Secrétaire général a fait état des suites données aux décisions de la 48^e session ministérielle. Il a évoqué les relations harmonieuses entretenues avec les instances de la Francophonie et a exprimé sa satisfaction à l'égard de l'accueil réservé par les chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie aux orientations proposées par la CONFEMEN.

Il a ensuite montré comment ces décisions avaient été traduites en termes plus opérationnels dans la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et dans l'exécution des programmes du Secrétariat technique permanent (groupes de travail pour assurer le suivi de la 48^e session et la préparation de la 49^e session, dynamisation du réseau des correspondants nationaux par la tenue d'un séminaire de formation et la mise en réseau informatique, extension des activités du Centre d'information et de documentation, poursuite du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN).

En terminant, il a donné des informations relatives à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Le rapport a été adopté par la session ministérielle.

8. Présentation des rapports des réunions de la Commission administrative et financière, des Correspondants nationaux et du Bureau

Rapport de la Commission administrative et financière

Suite à la présentation du rapport de la Commission administrative et financière, la Conférence a adopté le cadre général du budget de fonctionnement, confiant au Bureau le mandat de procéder à un réajustement de 1.300.000 FCFA consécutif à la modification des indemnités de mission. Le budget s'établit comme suit :

- pour l'année 2001, un budget équilibré en recettes et en dépenses au montant de 71.148.268 FCFA, ce qui représente une augmentation de 7% par rapport au budget de 2000.
- pour l'année 2002, un budget équilibré en recettes et en dépenses au montant de 74.148.268 FCFA, ce qui représente une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente.

Le mandat du commissaire aux comptes Philippe Nezerwe venant à échéance, la Conférence a demandé au Secrétaire général de procéder à un appel à candidatures pour combler ce poste.

Rapport de la réunion des correspondants nationaux

Les ministres et chefs de délégation ont entendu le rapport de la réunion des correspondants nationaux.

Ils ont pris connaissance des recommandations qui leur étaient adressées relativement au thème de la 50^e session et au financement du Programme, ces deux sujets étant inscrits à leur ordre du jour.

En ce qui concerne le thème de la 50^e session, en guise d'éclairage au choix des ministres, les correspondants nationaux ont proposé deux thèmes : 1) l'amélioration de la qualité de l'éducation/formation : stratégies d'apprentissage et d'enseignement des langues dans un contexte plurilingue ; 2) Stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation.

Pour le financement du Programme de l'intersession, les correspondants nationaux ont proposé un budget équilibré de 280 millions de FCFA.

Rapport de la réunion du Bureau

La Conférence ministérielle a pris connaissance des résultats des travaux de la réunion du Bureau.

Les modalités d'organisation du débat ministériel ont ainsi été arrêtées : discussion en groupes de travail suivie d'une séance plénière.

La Conférence a été informée du mandat confié au ministre malien de l'Éducation d'organiser une rencontre avec les ministres des pays du Sud pour discuter des arriérés de cotisation et de la clé de répartition du budget de fonctionnement.

9. Financement du programme de l'intersession

Le financement du Programme adopté pour le biennium 2001-2002 s'élève à 280 millions de FCFA. La répartition des enveloppes budgétaires et la contribution des pays s'établissent comme suit :

Les dépenses pour le biennium	en millions de FCFA
PASEC	163
CID	27
Réunions de groupes de travail	40
Engagement d'un conseiller technique PASEC	50
Total	280

Les ressources pour le biennium	en millions de FCFA
France	57
Canada	45
Canada Québec	32
Canada Nouveau-Brunswick	14
Suisse	32
Communauté française de Belgique	32
Sous-total	212
Reliquat	38
Report France	30
Total général	280

10. Modifications des statuts et du Règlement administratif et financier

Une modification a été apportée aux statuts pour tenir compte de l'élargissement de la CONFEMEN à d'autres aires géographiques (résolution 2000-49-01). Le Règlement Administratif et Financier a été modifié en vue de permettre au Secrétaire général, avec l'accord du Président en exercice, de prendre des décisions d'ordre financier pour obtenir une gestion efficace du Secrétariat Technique Permanent (résolution 2000-49-02). En ce qui concerne cette dernière résolution, la Conférence a adopté le projet soumis sous réserve que la teneur des résolutions auxquelles il est fait référence dans le préambule soit clarifiée.

11. Présentation des résultats du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC)

Après un rappel des objectifs du PASEC et de l'évolution des travaux, une présentation a été faite des variables jugées intéressantes dans un schéma de coûts-bénéfices. Deux aspects essentiels ressortent des analyses menées :

- ◆ Il existe des mesures efficaces et peu coûteuses pour améliorer les apprentissages des élèves, en particulier la mise à disposition de livres ou de manuels scolaires pour les élèves.
- ◆ Il est possible de joindre plusieurs objectifs. Par exemple, la distribution de repas scolaires contribue à la fois à l'amélioration de l'apprentissage des élèves et à la lutte contre la malnutrition ; l'augmentation des femmes dans la profession enseignante permet d'améliorer les acquis scolaires des filles, tout en représentant un pas de plus vers l'égalité des sexes.

Les chercheurs ont attiré l'attention des ministres sur les taux élevés de redoublement observés en Afrique francophone (environ 23%) en comparaison de ceux de l'Afrique anglophone (autour de 7%). Cette pratique n'apparaît pas rentable sur le plan pédagogique : les élèves qui redoublent ne progressent pas plus vite que s'ils avaient été promus et ils sont plus nombreux à abandonner l'école. De plus, elle a un effet négatif sur l'accès à l'éducation. Les analyses sur les redoublements ont conduit l'équipe du PASEC à formuler deux recommandations : 1) diminuer les taux de redoublement, en particulier durant les quatre premières années du primaire ; 2) mieux choisir les élèves qui doivent redoubler en tenant compte de leur maîtrise de certaines compétences plutôt que de leur rang dans la classe.

Les ministres ont exprimé leur très grande satisfaction à l'égard de la qualité des travaux et de la présentation des résultats. Les échanges ont fait ressortir l'intérêt d'une plus grande utilisation des résultats du PASEC comme soutien à l'élaboration des politiques éducatives et des plans d'action ministériels, dans le contexte du suivi du Forum mondial sur l'éducation de Dakar. La nécessité de rendre les résultats accessibles aux principaux acteurs du système éducatif, notamment aux enseignants et aux parents d'élèves, a été rappelée. Un appel a été fait au rapprochement institutionnel avec d'autres organisations qui conduisent des recherches et des évaluations dans le champ de l'éducation.

12. Discussion du thème de la 49^e session ministérielle : «Stratégies de refondation des systèmes éducatifs en vue de réaliser une éducation/formation de qualité pour tous : bilan et perspectives. »

Après une présentation du thème par le président de séance, les participantes et participants se sont répartis en deux groupes de travail pour la discussion. Les rapports des travaux des deux commissions ont ensuite été livrés en plénière.

Commission 1

La Commission était présidée par le ministre de l'Éducation du Mali. Le chef de délégation du Canada/Québec agissait comme rapporteur.

La Commission était composée des représentants des pays suivants : Cambodge, Canada/Québec, Djibouti, France, Gabon, Madagascar, Mali, Mauritanie, Rwanda, Suisse et Togo. Ont également participé aux travaux les représentants de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique et du CAMES, ainsi que le Secrétaire général de la CONFEMEN.

En ce qui concerne l'accès, l'équité et l'égalité, il se dégage des échanges un certain nombre de lignes de force :

- Pour accroître l'accès à l'éducation, plusieurs expériences de participation communautaire ont été menées.
- Les expériences réussies sont souvent celles où le pouvoir central effectue un certain délestage. Sans appropriation locale, les projets centraux risquent de se transformer en éléphants blancs.
- Par ailleurs, l'éducation ne saurait être laissée au hasard d'expériences dispersées. Un pilotage efficace de l'Etat et des ministères concernés s'impose pour éviter l'éparpillement et garantir la cohésion de l'enseignement. En outre, il est important qu'un interlocuteur politique local puisse agir comme agent de liaison entre la communauté et l'Etat.
- Les politiques d'éducation doivent pouvoir s'appuyer sur des politiques sociales et économiques qui rendent possible l'accès à l'éducation.
- Pour accroître l'accès à l'éducation, des mesures d'ordre général s'avèrent nécessaires, par exemple l'adoption d'un calendrier et d'une organisation scolaires qui tiennent compte des contraintes et des conditions de vie des élèves.
- Des mesures particulières doivent être mises en place pour favoriser la scolarisation des filles, notamment l'élimination des obstacles juridiques, des campagnes de sensibilisation de la population, des mesures de discrimination positive dans l'accès aux cantines scolaires.
- La réduction des disparités entre les hommes et les femmes est un défi commun aux pays du Nord et du Sud. Dans les pays du Nord, un changement des mentalités est nécessaire en matière de formation professionnelle et technique pour permettre l'accès des filles aux carrières traditionnellement réservées aux hommes.
- Dans les pays du Sud, un problème majeur existe au niveau de l'offre de formation. Les infrastructures d'accueil font défaut. Etant donné la modicité des ressources des Etats, qui consacrent souvent une part importante de leur budget à l'éducation, un appel à la collaboration est lancé aux pays du Nord membres de la Francophonie. A

cet égard, la Commission fait siens les engagements pris au Forum de Dakar stipulant qu'aucun plan sérieux d'amélioration de l'éducation ne se verra compromis par le manque de moyens financiers.

- La recherche de financement ne peut se limiter aux seules instances de la Francophonie. L'expertise reconnue de la Francophonie dans le domaine de l'éducation devrait toutefois lui permettre d'obtenir, notamment du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, un soutien financier pour les pays qui en ont besoin. Les demandes auraient d'autant plus de chances d'être accueillies favorablement qu'elles seraient faites en concertation.
- Le manque de cohérence entre les diverses politiques des bailleurs de fonds internationaux est déploré. Plusieurs intervenants regrettent que les politiques d'ajustement structurel se fassent au détriment de l'éducation.

Le thème de la qualité et de la pertinence des apprentissages a été très brièvement abordé. La formation initiale et continue ainsi que l'encadrement des maîtres sont considérés comme des fondements de la qualité de l'éducation. De même, la mise à disposition de matériels pédagogiques et de livres est vue comme un élément incontournable.

Commission 2

La Commission était présidée par le ministre de l'Éducation du Burkina Faso. La chef de délégation du Liban agissait comme rapporteure.

La Commission était composée des représentants des pays suivants : Burkina Faso, Burundi, Canada, Canada Nouveau-Brunswick, Communauté française de Belgique, Congo, Guinée, Laos, Liban, Niger, Sénégal, Seychelles.

A également participé aux travaux un représentant de l'UNESCO.

Accès, équité, égalité

Les échanges de vues relatifs à ce thème ont amené le groupe à constater que les problèmes d'accès, d'équité et d'égalité persistent dans la plupart des pays du Sud malgré les efforts consentis par les gouvernements et les partenaires. Le problème d'adéquation entre l'offre et la demande continue à se poser et les stratégies de résolution mises en œuvre, telles que mobilisation et implication des communautés, engagement des États dans une politique de dynamique partenariale, diversification des modalités d'accueil (double flux, classes multigrades), n'ont pas permis d'atteindre les objectifs d'éducation pour tous.

Les participants sollicitent donc l'aide de leurs partenaires techniques et financiers dans le domaine du renforcement des capacités d'accueil, particulièrement dans les pays confrontés à des difficultés de reconstruction suite à des situations de conflits ou de guerre. Ils ont également souligné le rôle que l'enseignement privé peut jouer dans la recherche de solution aux problèmes d'accès tout en mettant l'accent sur la nécessité de réguler ce type d'offre de formation.

En ce qui concerne les problèmes de disparités garçons/filles, il a été souligné que la mise en œuvre d'une politique de promotion de la scolarisation des filles dans les pays qui ont mis en place un plan d'action avec l'appui de leurs partenaires a conduit à la réduction de ces disparités. Quant aux disparités entre zones rurales et zones urbaines, le problème, dû aux coûts liés à la couverture scolaire de zones à faible densité de population, aux difficultés de

mobilisation d'enseignants en zone rurale et aux obstacles d'ordre socioculturel et économique, reste sans solution réelle. Par ailleurs, l'exode rural risque de saturer l'offre de formation en zone urbaine. Les stratégies développées dans certains pays en faveur du renforcement de l'équité (campagnes de sensibilisation à travers les médias, formation des leaders d'opinions, écoles d'alphabétisation destinées aux filles, intervention des ONG, aides aux parents d'élèves...) sont porteuses de résultats et proposées à la généralisation.

Constat global, la faiblesse de la demande de scolarisation est corrélée à un indice de pauvreté élevé. Ce facteur ne peut être négligé dans le processus de refondation.

Par ailleurs les échanges relatifs à l'accès ont amené les participants à souligner l'importance d'une démarche qui donne une place privilégiée à l'articulation entre l'enseignement formel, non formel et le développement communautaire.

Dans les pays du Nord et quelques pays du Sud, il a été constaté que le problème d'accès, d'équité et d'égalité qui ne se pose pas au niveau de l'éducation de base commence à se poser au niveau de l'enseignement secondaire, particulièrement dans le domaine de l'enseignement professionnel et technique où l'on constate un taux de plus en plus élevé de déperdition et d'abandon dû à l'image négative de ces formations et à une faible articulation avec le marché du travail.

Qualité

La qualité et la pertinence des apprentissages ont amené les participants à passer en revue les axes suivants : le développement des curricula et leur harmonisation au niveau régional, la formation des enseignants et des personnels de l'éducation, le manuel scolaire, la politique éditoriale et les stratégies d'évaluation des apprentissages.

Les échanges d'expériences relatives à ces domaines ont débouché sur les constats et les recommandations qui suivent.

Constats

Le manuel scolaire, outil essentiel d'amélioration de la qualité de l'éducation, reste peu accessible et mal adapté aux exigences des stratégies d'apprentissage de l'école nouvelle. De même, la formation initiale et continue des enseignants et du personnel de l'éducation, notamment des chefs d'établissement, est jugée insuffisante en quantité et en qualité. Le recours aux langues nationales dans l'apprentissage est relativement peu développé malgré son effet positif au plan des acquisitions au niveau de l'éducation de base. Les stratégies d'évaluation critériée des apprentissages ne sont pas encore intégrées dans le processus de mesure du rendement des systèmes éducatifs.

Recommandations

- La dotation en manuels scolaires et ouvrages didactiques ainsi que l'appui aux politiques éditoriales restent des priorités de la coopération internationale francophone. Il a été particulièrement souligné la nécessité de mettre en place une politique de formation à la conception et à l'élaboration de manuels scolaires, dont les contenus permettent de développer l'autonomie des apprenants et d'assurer le transfert des savoirs, des savoir-faire et savoir-être.
- L'appui au développement des curricula et à leur harmonisation au niveau régional qui intégreront de nouvelles matières d'enseignement, telles l'éducation à la paix, à l'environnement, à la santé,

- La mise en place d'une banque de ressources humaines présentant des compétences en matière d'évaluation des apprentissages en vue de développer la coopération francophone dans ce domaine.
- L'identification des marges de manœuvre existantes au sein même des systèmes éducatifs, notamment par l'appropriation des résultats du PASEC et, corollaire, le développement de cet outil.
- L'appui aux politiques visant à développer l'utilisation des langues nationales dans les premières années d'apprentissage parallèlement à l'amélioration de la qualité de la langue française qui fédère la communauté francophone.
- L'aide à la mise en place de politiques de formation continue au niveau national et régional dans un processus d'accompagnement de la refondation du système éducatif.
- La mise en œuvre d'une carte scolaire en tant qu'outil de gestion du système éducatif.
- La valorisation du métier d'enseignant et l'appui aux démarches incitatives et aux politiques de motivation.

Processus de refondation des systèmes éducatifs

Les échanges de réflexion relatifs à ce thème ont mis l'accent sur la nécessité :

- d'appuyer les pays dans le processus de refondation de leur système éducatif en collaboration avec les partenaires techniques et financiers ;
- d'adopter une approche globale où la refondation du système éducatif sera articulée avec le renouveau culturel et les stratégies de reconstruction socio-économiques, basée sur les acquis et intégrant les innovations porteuses en termes d'éducation, notamment les nouvelles technologies d'information et de communication ;
- d'inscrire la politique de refondation des systèmes éducatifs dans un processus de réajustement évolutif.

Au terme de cette réunion, les participants à cet atelier, désireux d'approfondir ce type d'échanges, élément clé de la mission confiée aux Ministres et Correspondants nationaux, recommandent d'aménager le calendrier des prochaines sessions ministérielles afin de faire de ces débats l'élément central de la Conférence.

13. Rencontre CONFEMEN/AIF

Le Secrétaire général de la CONFEMEN a d'abord situé le cadre de l'échange dans la suite des décisions du Bureau de Bathurst. L'Administrateur général de l'Agence a rappelé sa préoccupation que la programmation de l'Agence traduise les orientations de la CONFEMEN. Il a fait état du resserrement effectué récemment. Il a invité la CONFEMEN à ouvrir le dialogue sur les nouveaux enjeux de l'éducation : le commerce de l'éducation et la diversité culturelle. Une présentation du degré d'exécution de la programmation de l'Agence en matière de formation professionnelle et technique et d'éducation de base a suivi.

La volonté de transparence et de concertation de l'Agence a été soulignée. Par ailleurs, une demande a été formulée visant à une meilleure prise en compte des orientations de la CONFEMEN dans les thèmes retenus par l'Agence et à une utilisation plus intense des résultats du PASEC.

14. Constitution du Bureau de l'intersession

Le Bureau de l'intersession sera composé comme suit :

Président :	Mali
1 ^{er} vice-président :	Burkina Faso
2 ^e vice-président :	Côte d'Ivoire
Rapporteur :	France
Pays siège :	Sénégal
Membres :	Canada Nouveau-Brunswick Communauté française de Belgique Congo Gabon Liban Madagascar Suisse

15. Discussion et choix du thème de la 50^e session

Les deux thèmes proposés à la Conférence par les correspondants nationaux, relatifs aux langues et au financement de l'éducation, ont suscité un grand intérêt parmi les participants. Le thème suivant a été retenu : *Stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation.*

16. Questions diverses

- Le mandat est confié au groupe de travail des correspondants nationaux d'étudier les modalités d'organisation des sessions ministérielles de façon à permettre à celles-ci de se consacrer en priorité au contenu.
- Le Canada/Québec a fait part de son intention d'accueillir une prochaine réunion du Comité scientifique du PASEC et d'un engagement supplémentaire de 10 millions de FCFA à cette fin.
- Les participants, reconnaissant la qualité des travaux présentés par Mme Michaelowa, ont exprimé le souhait qu'elle puisse, à titre exceptionnel, faire partie du Comité scientifique du PASEC, bien qu'elle ne soit pas ressortissante d'un pays de la CONFEMEN.
- Les participants s'entendent pour présenter une motion de remerciement au peuple malien.

17. Adoption du rapport de la 49^e CONFEMEN

Le rapport a été adopté par les participants.

18. Clôture des travaux

L'allocation de clôture a été prononcée par Monsieur Mustapha DICKO, ministre de l'Education nationale du Mali et Président en exercice de la CONFEMEN.

Textes officiels de la 49^e session

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

Déclaration de Bamako

Réunis à la fois pour la 49^e session de la CONFEMEN et pour la célébration du 40^e anniversaire de notre Conférence - la plus ancienne parmi les institutions francophones -, Nous, ministres de l'Education et chefs de délégation, souhaitons à l'issue de nos travaux faire part de nos préoccupations, ouvrir de nouvelles perspectives et réaffirmer notre engagement dans la coopération francophone.

Six mois après le Forum mondial sur l'éducation de Dakar, où nous avons pu constater avec l'ensemble de la Communauté internationale que, dix ans après Jomtien, l'objectif d'une éducation de base pour tous est loin d'être atteint, il apparaît qu'une longue route reste à parcourir. En effet, s'il est possible de mesurer le chemin parcouru, personne ne peut céder à l'autosatisfaction:

- onze pays parmi les vingt derniers classés dans le rapport sur le Développement humain du PNUD à la rubrique "Disparités dans l'enseignement" appartiennent à l'Afrique subsaharienne francophone;
- onze pays de la CONFEMEN affichent toujours des taux bruts de scolarisation inférieurs à 70%;
- les huit pays où la plus forte proportion d'élèves n'atteindra pas la cinquième année primaire sont francophones;
- dans l'espace francophone, 20% seulement des sortants du primaire entrent dans l'enseignement secondaire;
- cinq à dix pour cent des effectifs du secondaire entreprennent une formation professionnelle et technique;
- l'impact du sida, qui frappe cruellement les jeunes, leurs familles et les personnels de l'enseignement de nombreux pays, risque à terme d'anéantir une bonne partie des efforts entrepris.

A l'issue de nos débats, nous voulons réaffirmer les lignes de force qui caractérisent nos travaux (Nouvelle école de base, Formation professionnelle et technique et insertion des jeunes dans la vie active, dynamique partenariale et rôle nouveau de l'Etat, processus démocratique de refondation) et nous désirons insister particulièrement sur :

- la prise de conscience, au Nord comme au Sud, de la persistance de disparités entre filles et garçons, soit dans l'éducation de base, soit au niveau secondaire, mais surtout dans les filières de formation professionnelle et technique;
- la nécessité de développer des stratégies novatrices pour réduire ces disparités : élimination des obstacles juridiques, larges campagnes de sensibilisation de la population, mesures diversifiées de discrimination positive à l'égard des filles;
- l'indispensable articulation entre l'éducation formelle et non formelle et le développement local;
- le renforcement de la coopération entre les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux afin de réaliser l'engagement collectif pris lors du Forum de Dakar qu' « aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources »;
- la prise en compte dans les politiques nationales de la question des langues nationales, facteur important d'amélioration de la qualité;
- l'adoption de procédures d'évaluation des apprentissages qui visent en priorité l'amélioration de la qualité;

- l'appropriation par l'ensemble des pays des résultats et des méthodes du Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC).

Nous reconnaissons que nous sommes investis, au niveau national, d'une mission fondamentale dans la définition et la mise en œuvre de nos politiques éducatives. Il nous revient donc de veiller à une bonne harmonisation entre leurs diverses composantes, à leur ancrage dans la politique nationale de développement durable en impliquant l'ensemble des acteurs et des partenaires de nos systèmes éducatifs.

Nous reconnaissons aussi que les engagements pris lors du Forum de Dakar appellent de notre part la définition de Plans nationaux d'Education pour tous d'ici 2002 et la création de réseaux régionaux. Nous sommes déterminés à tenir ces engagements.

Nous constatons que nos systèmes éducatifs, spécialement ceux d'Afrique, d'Haïti et du Sud-Est asiatique, sont confrontés à des difficultés majeures et que nous continuons à nous présenter en ordre trop dispersé sur la scène internationale. Préoccupés par l'urgence et la gravité de la situation, nous soulignons l'impérieuse nécessité, pour la Francophonie en général et pour la CONFEMEN en particulier, de faire preuve d'une meilleure cohérence et d'une cohésion plus affirmée. Les bilans existent, nous disposons d'une réflexion pertinente, d'une capacité d'expertise reconnue et de propositions d'actions porteuses d'avenir. Il nous faut maintenant nous engager véritablement.

Nous reconnaissons enfin que nous devons au sein de la CONFEMEN, et en conformité totale avec ses statuts, identifier nos besoins communs, développer des orientations convergentes et agir en fonction de ces priorités, tant en Francophonie que dans les instances internationales et dans nos relations bilatérales. Plus que jamais ces enjeux éducatifs légitiment une CONFEMEN vivante et active au sein de laquelle chacun de ses membres, ses organes directeurs et exécutifs, s'engagent résolument pour l'atteinte de ces objectifs.

Nous rappelons la qualité des travaux menés au sein de la CONFEMEN tant dans le domaine de la réflexion que dans celui de l'information et de la documentation. Nous apprécions également hautement la pertinence du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC) comme instrument d'aide à nos décisions politiques. Nous nous réjouissons qu'il se poursuive. Nous souhaitons qu'il soit très largement connu et diffusé et exprimons le vœu qu'il soit pris en compte, notamment lors du Sommet sur l'Education qui réunira, le 27 novembre prochain à Bamako, six Chefs d'Etat africains.

Nous nous réjouissons de l'intensification des relations positives entre la CONFEMEN et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), opérateur principal des Sommets, et souhaitons que la programmation future soit encore plus étroitement liée avec les orientations de la CONFEMEN. Nous prenons acte des progrès déjà accomplis, souhaitons la poursuite des efforts dans ce sens et demandons qu'au cours du prochain biennium l'accent soit mis sur :

- l'apport aux pays membres qui en feraient la demande d'un soutien pour l'élaboration de leurs programmes nationaux et pour leurs négociations dans les enceintes internationales compétentes, afin de faciliter l'accès aux financements correspondants ;
- la poursuite des politiques visant à doter les classes en manuels scolaires adaptés

- tout en contribuant à développer les capacités éditoriales du Sud;
- l'intensification des activités visant au développement des curricula, à leur harmonisation au niveau régional et l'intégration de l'éducation à la citoyenneté démocratique, à l'éducation à la santé, à l'environnement;
 - l'importance de la formation initiale et continue des personnels de l'éducation, particulièrement pour les chefs d'établissement, comme un élément déterminant d'un processus de refondation;
 - la prise en compte de manière plus intense des résultats du PASEC pour la mise en œuvre des activités de l'AIF.

Dans cette perspective, nous souhaitons qu'une Francophonie visible, active, participative, ouverte à la collaboration avec l'ensemble des organisations et associations internationales (OUA, Unesco, Unicef, FMI, Banque mondiale, BAD, UE, ADEA, FAWÉ) saisisse toutes les occasions pour susciter les synergies nécessaires et renforcer des partenariats devenus aujourd'hui indispensables.

Nous invitons les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, convaincus de l'importance de l'éducation, partie intégrante des droits fondamentaux et clé de tout développement, à réaffirmer lors du prochain Sommet de Beyrouth le rôle déterminant de la CONFEMEN et de sa mission, ainsi qu'à prendre en compte ces orientations dans la programmation de ses opérateurs.

Nous accueillons avec grand plaisir au sein de notre Conférence le Cambodge, le Laos et la Macédoine et invitons les pays francophones non encore membres à nous rejoindre dès que possible.

Nous adressons aux autorités et au peuple malien nos vifs remerciements pour la qualité et la chaleur de leur accueil ce qui nous a permis de mener nos travaux dans un climat agréable et avec succès.

Nous acceptons avec gratitude l'invitation du Liban pour la prochaine réunion de notre Bureau et celle du Burkina Faso pour la tenue de notre 50^e session en 2002 sur le thème : *"Stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/ formation ».*

Résolution 2000 - 49 - 01

La Conférence des ministres de l' Education des pays ayant le français en partage, réunie pour sa 49^e session générale à Bamako les 26 et 27 octobre 2000,

RAPPELANT la résolution n° 19 adoptée à Maurice par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage invitant la CONFEMEN à s'élargir à l'ensemble de ces pays,

RAPPELANT que le Plan d'action adopté par le Sommet de Moncton invite la CONFEMEN à s'élargir à l'ensemble des pays ayant le français en partage,

RAPPELANT le mandat confié au Bureau d'initier toute action visant à l'élargissement de la CONFEMEN à d'autres pays qui remplissent les conditions statutaires d'adhésion,

RAPPELANT que, conformément à son mandat, le Bureau, réuni à Bathurst (mai 1999), a soumis à la Conférence un projet de texte portant modification aux statuts,

SOULIGNANT que les modifications ont été présentées en conformité avec les dispositions de l'article 49 des statuts portant sur le processus de modification des statuts et adoptées lors de la 46^e session,

DECIDE d'apporter des modifications aux articles 20 et 22 de ses statuts.

Article 20 :

Le Bureau se compose de 9 membres dont 5 ministres représentant les pays du Sud et 4 ministres représentant les Etats et Gouvernements du Nord.

Sont membres de droit : le président, ministre du pays hôte de la Conférence ; le doyen, ministre le plus ancien dans ses fonctions ; les deux vice-présidents, le ministre du pays ayant accueilli la dernière Conférence et le ministre du pays hôte de la prochaine Conférence.

Sont élus par la Conférence : le rapporteur général et les 4 autres membres.

Au début de chaque Conférence, le doyen de la Conférence invite ses collègues à se prononcer sur la désignation des membres du Bureau.

devient**Article 20 :**

Le Bureau est l'organe exécutif de la CONFEMEN.

Il se compose de 12 membres : 4 ministres représentant les Etats et gouvernements du

Nord (Europe occidentale et Amérique) et 8 ministres des Etats et gouvernements représentant les 4 aires géographiques suivantes : Afrique de l'Ouest (3) ; Afrique centrale (3) ; Afrique de l'Est et Océan indien (1) ; autres aires géographiques (1) (Asie, pays du Maghreb et Proche Orient, Europe centrale et orientale, Antilles).

Chaque aire géographique désigne, après consultation, son ou ses représentants, selon les principes généraux suivants :

- chaque aire géographique a droit à un représentant pour trois membres ;
- pour être éligible, tout membre doit être en règle avec ses contributions statutaires.

Sont membres de droit, les ministres suivants : le président (hôte de la Conférence) ; les deux vice-présidents (hôtes, respectivement, de la prochaine Conférence et de la précédente) ; le ministre du pays siège de la CONFEMEN. Un membre de droit est considéré comme représentant de son aire géographique.

Sont élus par la Conférence : 8 membres parmi lesquels sont désignés un rapporteur et un rapporteur-adjoint.

Le Bureau est constitué lors de chaque session ministérielle ; son mandat expire à la session ministérielle suivante. Ses membres peuvent être réélus.

En concordance avec cette décision, les trois premiers paragraphes de l'article 22 relatifs à la vice-présidence sont supprimés puisque leur contenu figure dans le nouvel article 20.

Résolution 2000 - 49 - 02

La Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage, réunie pour sa 49^e session générale à Bamako les 26 et 27 octobre 2000,

- RAPPELANT** la résolution adoptée à Dakar lors de sa 45^e Conférence, par laquelle mandat a été conféré au Bureau de mettre en œuvre, pendant l'intersession, les décisions arrêtées par les conférences ministérielles,
- CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,
- SOULIGNANT** que le Bureau réuni à Bathurst (Mai 1999) a proposé d'apporter des modifications au Règlement administratif et financier, pour permettre au Secrétaire général, avec l'accord du Président en exercice, de prendre des décisions d'ordre financier pour obtenir une gestion efficace du Secrétariat Technique Permanent,
- RAPPELANT** que ces modifications ont été présentées en conformité avec les dispositions de l'article 49 des statuts portant sur le processus de modification des statuts et adoptées lors de la 46^e session,
- DECIDE** d'apporter au Règlement administratif et financier les modifications qui suivent :
- création d'un Chapitre IV, intitulé Le Fonds de réserve;
 - description à ce chapitre des nouvelles modalités d'utilisation de ce fonds par les articles 31 à 37 (ancien article 30 partim);
 - l'ancien article 31 au Chapitre III devient l'article 30 du même Chapitre.
 - Les Chapitres IV et V, inchangés, deviennent les Chapitres V et VI, la numérotation des articles allant de 38 à 43.

<i>Anciennes dispositions</i>	<i>Nouvelles dispositions</i>
<p>Chapitre III «Les ressources affectées aux projets» Article 31 : « Une caisse d’avance est créée pour faire face aux menues dépenses du programme dans les conditions indiquées à l'article 25 pour le fonctionnement ».</p>	<p>Chapitre III «Les ressources affectées aux projets» Article 30 : Une caisse d’avance est créée pour faire face aux menues dépenses du programme dans les conditions indiquées à l'article 25 pour le fonctionnement.</p>
<p>Chapitre III «Les ressources affectées aux projets» Article 30 : (alinéa 1) «Le fonds de réserve de la CONFEMEN institué à l’article 38 des statuts est déposé dans un compte de banque distinct pour rapporter des intérêts substantiels. Le Secrétaire général est mandaté à cet effet pour effectuer des placements aux taux les plus avantageux. Il en est de même pour les fonds destinés à l’exécution des programmes d’activités ».</p>	<p>Chapitre IV «Le fonds de réserve» Article 31 : Le fonds de réserve de la CONFEMEN, institué à l’article 38 des statuts, est déposé dans un compte de banque distinct pour rapporter des intérêts substantiels. <u>Les intérêts dégagés par les fonds destinés à l’exécution des programmes et activités doivent être affectés uniquement à ceux-ci. Leur utilisation est soumise aux mêmes règles que celles des produits financiers du fonds de réserve.</u></p>
<p>Chapitre III «Les ressources affectées aux projets» Article 30 : (alinéa 2) « L’utilisation de ce fonds est soumise à l’autorisation expresse du Président en exercice de la CONFEMEN ».</p>	<p>Chapitre IV «Le fonds de réserve» Article 32 : L’utilisation de ce fonds est soumise à l’autorisation expresse du Président en exercice de la CONFEMEN.</p>
<p>Chapitre III «Les ressources affectées aux projets» Article 30 : (alinéa 3 et 4) « Sur autorisation du Président en exercice, le Secrétaire général peut utiliser le fonds de réserve pour effectuer des dépenses de fonctionnement indispensables, sur la base des douzièmes provisoires et dans la limite des six premiers mois de l’exercice budgétaire.</p> <p>Au-delà de cette limite, tout nouveau recours au fonds de réserve est subordonné au remboursement des avances consenties ».</p>	<p>Chapitre IV «Le fonds de réserve » Article 33 : Sur autorisation du Président en exercice, le Secrétaire général peut utiliser le fonds de réserve pour effectuer des dépenses de fonctionnement indispensables, sur la base des douzièmes provisoires et dans la limite des six premiers mois de l’exercice budgétaire.</p> <p>Au-delà de cette limite, tout nouveau recours au fonds de réserve est subordonné au remboursement des avances consenties.</p>
<p>Chapitre III «Les ressources affectées aux projets» Article 30 : (alinéa 5) : « Aucune dépense non prévue au budget de fonctionnement ne peut être supportée par <u>ce fonds</u>, sauf autorisation spéciale du Bureau ou de la Conférence ».</p>	<p>Chapitre IV « Le fonds de réserve » Article 34 : Aucune dépense non prévue au budget de fonctionnement ne peut être supportée par <u>le fonds de réserve</u>, sauf autorisation spéciale du Bureau ou de la Conférence.</p>

<p>Chapitre III « Les ressources affectées aux projets »</p> <p>Article 30 : (alinéa 6 et 7) : « Le gestionnaire-comptable doit tenir la comptabilité du fonds selon les pratiques généralement reconnues à cette fin ; il doit enregistrer les transactions financières du fonds et veiller à ce qu'elles respectent le règlement administratif et financier applicable à la CONFEMEN.</p> <p>Le gestionnaire-comptable, sur présentation par le Secrétaire général de l'autorisation écrite du Président en exercice... un état des opérations du fonds ».</p>	<p>Chapitre IV « Le fonds de réserve »</p> <p>Article 35 : Le gestionnaire-comptable doit tenir la comptabilité du fonds selon les pratiques généralement reconnues à cette fin ; il doit enregistrer les transactions financières du fonds et veiller à ce qu'elles respectent le règlement administratif et financier applicable à la CONFEMEN.</p> <p>Le gestionnaire-comptable, sur présentation par le Secrétaire général de l'autorisation écrite du Président en exercice... un état des opérations du fonds.</p>
<p>Chapitre III «Les ressources affectées aux projets»</p> <p>Article 30 : (alinéa 8, 9 et 10) : « L'utilisation des produits financiers générés par le fonds de réserve est déterminée, sur proposition de la Commission administrative et financière, par le Bureau ou par la Conférence. Les intérêts dégagés par les fonds destinés à l'exécution des programmes d'activités doivent être affectés uniquement à la réalisation de ceux-ci.</p> <p>Tant que le fonds de réserve existe, aucun transfert des crédits des programmes vers le budget de fonctionnement ne peut être effectué.</p> <p>Le Secrétaire général présente à la Commission administrative et financière un rapport biennal sur l'utilisation du fonds de réserve avant qu'il ne soit soumis au Bureau ».</p>	<p>Chapitre IV «Le fonds de réserve »</p> <p>Article 36 : L'utilisation des produits financiers générés par le fonds de réserve est déterminée, sur proposition de la Commission administrative et financière, par le Bureau ou par la Conférence.</p> <p><u>Toutefois, l'utilisation de ces produits financiers peut être faite par le Secrétaire général de la CONFEMEN pour des dépenses d'un montant global de 5 millions de francs CFA par exercice, pour autant que les intérêts financiers du fonds le permettent et sous réserve de l'autorisation du Président en exercice.</u></p> <p>Tant que le fonds de réserve existe, aucun transfert des crédits des programmes vers le budget de fonctionnement ne peut être effectué.</p>
<p>Chapitre III «Les ressources affectées aux projets»</p> <p>Article 30 : (alinéa 11) : « Les Commissaires aux comptes vérifient l'utilisation du fonds et en font rapport d'abord à la Commission administrative et financière et ensuite au Bureau ».</p>	<p>Chapitre IV «Le fonds de réserve »</p> <p>Article 37 : Les Commissaires aux comptes vérifient l'utilisation du fonds et en font rapport d'abord à la Commission administrative et financière et ensuite au Bureau.</p>

Motion de remerciement

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

Motion de remerciement

- Considérant les bonnes conditions matérielles d'hébergement et de travail dont ils ont bénéficié tout au long de leur séjour,
- Considérant la sollicitude dont ils ont été l'objet lors de leur rencontre avec les populations, notamment avec celles de DOGODOUMA,

les participantes et participants à la 49^e session ministérielle de la CONFEMEN tenue à Bamako les 26 et 27 octobre 2000 tiennent à remercier le peuple et le gouvernement maliens pour la qualité et la chaleur de leur accueil, facteur de succès de leurs travaux.

Fait à Bamako le 27 octobre 2000
Les participantes et participants

Annexe 1 :
Interventions des organisations
internationales

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

Message de Monsieur Armoogum PARSURAMEN
Directeur du Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (BREDA)

Mesdames, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous faire part des salutations chaleureuses que le Directeur Général de l'UNESCO, M. Koïchiro MATSUURA, m'a expressément chargé de vous transmettre, ainsi que ses sincères félicitations pour le combat inlassable de votre organisation contre l'ignorance.

Je voudrais également exprimer mes propres remerciements spécialement à vous Monsieur le Ministre de l'éducation nationale du Mali et à la CONFEMEN pour l'invitation que vous m'avez faite de prendre part à la 49^e session de la CONFEMEN.

Je voudrais enfin rendre un hommage mérité à mon collègue et ami, M. Bougouma NGOM, votre secrétaire exécutif, avec qui j'entretiens d'excellents rapports de coopération et qui abat un travail remarquable à la tête de votre honorable institution.

Votre rencontre vient à la suite d'importantes conférences internationales organisées au cours de ces dernières années, comme celle ayant trait à l'éducation des adultes à Hambourg en 1997, celles relatives à l'enseignement supérieur à Paris en 1998, et celle sur l'enseignement technique et professionnel à Séoul en 1999. Autant de rendez-vous dont les suivis conditionnent l'action future de l'UNESCO.

Mais surtout votre rencontre a lieu six mois à peine après la tenue du Forum mondial sur l'Education Pour Tous à Dakar tenu en avril dernier. Plus d'une centaine de Ministres chargés de l'éducation, dont plusieurs d'entre vous, ont pris une part active à ce sommet crucial qui a conféré à l'Education Pour Tous un statut hautement prioritaire.

Ainsi, depuis la fin du Forum, notre Organisation, en tant que chef de file s'est beaucoup investie dans la mise en place d'une stratégie et d'un mécanisme de suivi pour la mise en œuvre effective du Cadre d'action d'ici 2015. Ce mécanisme comprend un groupe de pilotage placé sous l'autorité du Directeur général, chargé de la sensibilisation et du plaidoyer pour la mobilisation dans toutes les grandes instances ; un groupe de travail de spécialistes de divers horizons qui assure la coordination technique du mouvement de l'Education Pour Tous ainsi que des différents programmes phares inter-agences des Nations Unies et enfin un observatoire coordonné par l'Institut des Statistiques de l'UNESCO qui se consacrera au suivi des progrès réalisés.

Mesdames, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

Tel que l'a si bien exprimé le cadre d'action de Dakar "le cœur de l'action en faveur de l'Education Pour Tous se situe dans les pays". Nous n'insisterons jamais assez là-dessus : c'est aux gouvernements, à vous Mesdames, Messieurs les Ministres, qu'il revient de prendre la direction du mouvement et d'assumer les principales responsabilités dans l'orchestration des efforts en vue de réaliser les objectifs de l'Education Pour Tous.

L'UNESCO entend assumer pleinement la responsabilité qui est la sienne, dans une dynamique concertée avec les autres agences, celle d'accompagner les Etats dans leurs efforts

visant d'abord l'élaboration, avant 2002, des plans nationaux de suivi et ensuite leur mise en œuvre effective. Il s'agira de mettre en synergie, aux niveaux national, régional et mondial, tous les acteurs de l'éducation, de coaliser les initiatives de tous les réseaux existants pour impulser une dynamique intégrée au suivi du Forum.

Mobiliser les énergies et mobiliser les ressources : c'est aussi en ces termes que se pose le véritable défi qui nous est lancé. A ce jour, seulement 700 millions de dollars des E.U. par an d'aide publique au développement sont alloués à l'éducation de base. C'est dire que nous sommes encore très loin du compte sachant que la mise en œuvre de nos objectifs d'Education Pour Tous, tels qu'ils ressortent du Cadre d'action de Dakar requiert environ 8 milliards de dollars annuels ! Encore une fois, ne nous dérobons pas ! Je me permettrai de rappeler ici notre déclaration commune à Dakar et je cite : "aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources" fin de citation.

Mesdames, Messieurs, parce que justement le Cadre d'action de Dakar nous y oblige, je voudrais saisir cette tribune pour lancer un vibrant appel à l'Agence de la Francophonie pour qu'elle demeure solidaire de nos engagements communs dans le cadre de l'accompagnement des pays pour le suivi de Dakar et surtout qu'elle nous permette de tirer meilleurs partis de ses avantages comparatifs indéniables au sein de l'espace francophone.

Ces derniers temps, nous nous sommes attelés à resserrer les liens existants entre la CONFEMEN et le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar plus connu sous le sigle BREDA, que j'ai l'honneur de diriger. Une rencontre qui a réuni des experts des deux institutions a convenu d'un échange d'information plus systématisée entre les deux structures. Le BREDA est prêt à souscrire, dans le cadre d'un accord de coopération avec la CONFEMEN, à la démultiplication des expériences enrichissantes du programme PASEC et de bien d'autres initiatives dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Mesdames, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

Sans vouloir minimiser les efforts considérables accomplis dans le passé, aujourd'hui, plus que jamais, il y a urgence à mettre au point des politiques et des stratégies éducatives novatrices.

L'UNESCO, dont le mandat s'inscrit dans le vaste chantier mondial de l'éducation, ne manquera pas de prêter une attention toute particulière à vos délibérations que je souhaite les plus fructueuses possible.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Intervention de Madame Cecilia BRASLAVSKY
Directrice du Bureau International d'Education (BIE) / UNESCO

Monsieur le Président de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général de la CONFEMEN,
Monsieur l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Pardonnez-moi mais, bien qu'étant francophile, je ne suis pas encore une bonne francophone. J'espère néanmoins trouver les bons mots pour vous présenter le Bureau international d'éducation de l'UNESCO.

La décision politique d'entamer le défi d'une éducation de qualité pour tous renvoie à plusieurs questions. Tout d'abord : Quelle éducation pour tous? Avec quelles méthodes ? Avec quelle organisation de l'école ? Ensuite : Comment la construire ?

Pour contribuer à trouver des réponses à ces questions, l'Assemblée générale de l'UNESCO a renouvelé la mission du BIE en tant que Centre international pour le contenu et les méthodes de l'éducation et pour le développement du curriculum.

On peut aussi parler de cette mission en disant que le BIE doit apporter une contribution à la construction d'une pédagogie pour tous et chez tous, à la mobilisation et à l'approfondissement de la capacité collective de refondation du curriculum et d'innovation permanente de programmes d'études, et ce, dans les nouvelles conditions du début du XXI^e siècle.

Pour remplir cette mission, le Conseil du BIE, intégré par 28 pays dont plusieurs de la Francophonie, a décidé de privilégier trois lignes d'action :

1) Dialogue politique mondial

A ce chapitre, la première activité importante sera la 46^e Conférence internationale de l'éducation (CIE) qui se tiendra à Genève du 5 au 8 septembre 2001 sous le thème « Education pour tous. Le contenu de l'éducation et les stratégies d'apprentissage pour vivre ensemble au XXI^e siècle : problèmes et solutions ».

2) Plate-forme et Observatoire sur les contenus et méthodes de l'éducation pour vivre ensemble

Le BIE a une longue tradition de collecte d'information sur les structures de l'éducation. La nouvelle plate-forme se focalisera sur les informations relatives aux plans et programmes d'études ainsi qu'aux projets multiinstitutionnels de développement du curriculum.

L'Observatoire s'intéressera en priorité à trois aspects : a) les meilleures pratiques en matière de produits curriculaires pour apprendre à vivre ensemble, à être et à faire ; b) la reconstruction des processus d'élaboration du curriculum aux niveaux national et local ; c)

l'analyse des tendances concernant les processus d'enseignement et d'apprentissage.

3) Mobilisation et formation d'une expertise collective de développement du curriculum aux niveaux national, provincial, local et institutionnel

Le BIE est en train de construire une base de données d'experts pour donner accès à des profils qui répondent mieux aux besoins. Cette base de données compte déjà 200 professionnels de haut niveau auxquels on peut avoir recours.

Le BIE avance aussi dans la prise en compte de la formation aux capacités transversales dans le développement du curriculum, conformément aux demandes formulées par plusieurs pays. Une réunion sur le processus de refondation du curriculum a d'ailleurs lieu cette semaine à Libreville, Gabon.

Finalement, le BIE conçoit, conjointement avec d'autres partenaires, de nouvelles méthodologies de développement du curriculum transférables à divers contextes.

Je vous remercie de votre attention. Nous sommes à votre entière disposition.

www.ibe.unesco.org

Annexe 2 :
Déclaration et Demandes d'adhésion

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

Demande d'adhésion du Cambodge

Déclaration d'adhésion du Laos

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

J'ai appris avec un réel plaisir que notre demande d'admission comme membre à part entière de la CONFEMEN a été acceptée par son Président et tous ses Membres. Je tiens à vous présenter mes sincères remerciements pour la confiance et la compréhension que vous avez ainsi manifestées à notre égard.

En tant que Membre statutaire, je m'engage à contribuer, dans toute la mesure de nos moyens, au renforcement de la coopération entre pays membres et à la réalisation des missions essentielles confiées à la CONFEMEN à savoir : l'information mutuelle sur l'évolution des systèmes éducatifs, la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun et la concertation en vue de la coopération éducative sur les plans régional et international. Je m'engage aussi à partager notre expérience en matière d'éducation et singulièrement l'éducation de base, la formation et l'insertion des jeunes dans la vie active.

Monsieur Khamtath CHANTALA

Vice-Ministre de l'Education

Demande d'adhésion de la Macédoine

Annexe 3 :
Rapport du Secrétaire général de la
CONFEMEN

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

PLAN DU RAPPORT

I – SUIVI POLITIQUE DE LA 48^{ème} CONFEMEN

– Relation avec les instances de la Francophonie

Le CPF

La CMF

Le Sommet de Moncton

Les Comités de programmes

II – SUIVI OPERATIONNEL DE LA 48^{ème} CONFEMEN

- Suivi opérationnel de la 48^{ème} CONFEMEN par l'Agence intergouvernementale de la francophonie

Education de base et formation professionnelle et technique

- Programme de renforcement institutionnel en matière technologique en Afrique francophone (PRIMTAF)

- Participation à des rencontres internationales

- Suivi opérationnel de la 48^{ème} CONFEMEN par le STP

Le séminaire de formation des correspondants nationaux

La mise en réseau

III – EXECUTION DES PROGRAMMES CONFEMEN

– Réunions des groupes de travail

– PASEC

– CID

IV – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIERES ET MATERIELLES

– Gestion des ressources humaines

– Gestion des ressources financières

– Gestion des ressources matérielles

V – CONCLUSION

SUIVI POLITIQUE DE LA 48^{ème} CONFEMEN

Relations avec les instances de la Francophonie

A ce niveau et selon les indications de la 48^{ème} CONFEMEN, il convenait de saisir les instances de la Francophonie afin que les orientations politiques et les axes programmatiques proposés par la CONFEMEN soient pris en compte dans les décisions du Sommet de Moncton.

- *Le Conseil permanent de la Francophonie*

Cette instance, en sa 31^{ème} session du 03 décembre 1998 à Bucarest a entendu un rapport du Secrétaire Général de la CONFEMEN sur les travaux de la 48^{ème} CONFEMEN. Le Secrétaire Général a mis l'accent sur la déclaration de Yamoussoukro qui détermine les orientations politiques et les axes programmatiques recommandés par la CONFEMEN. Les membres du Conseil ont salué la pertinence des travaux de la 48^{ème} CONFEMEN.

- *La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), septembre 1999*

En plus de la lettre de saisine qu'il a adressée au Président de la CMF à la demande du Bureau de Bathurst, le Président en exercice de la CONFEMEN a personnellement participé à la réunion de la CMF à Moncton (dans le cadre du Sommet). Il a rappelé dans sa communication, les orientations dont la CONFEMEN souhaite la prise en compte dans la coopération multilatérale.

- *Le Sommet de Moncton*

Les documents issus du Sommet de Moncton démontrent à souhait, la réponse favorable que les Chefs d'Etat de la Francophonie accordent aux orientations politiques et aux propositions programmatiques de la CONFEMEN.

En effet la déclaration de Moncton stipule que :

« **Education et formation** : Nous sommes déterminés à apporter à la jeunesse une **éducation de base**, un enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'un système universitaire efficaces. Nous recherchons l'appui constant des organisations internationales compétentes pour y parvenir. Nous favoriserons le recours aux nouvelles technologies pour moderniser les systèmes éducatifs. **Nous faisons nôtres les conclusions des Assises francophones de la formation professionnelle et technique tenues à Bamako** ».

Dans le plan d'action de Moncton, il est stipulé que :

« Nous appuyons le rôle dévolu à la CONFEMEN pour contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques éducatives au sein des Etats et gouvernements membres et l'invitons à s'élargir à l'ensemble des pays ayant le français en partage »

« nous encourageons les opérateurs francophones à concentrer leur action en matière **d'alphabétisation, d'éducation de base et de formation professionnelle et technique** sur l'information et la concertation. La poursuite de cet objectif suppose en particulier une meilleure participation de la coopération francophone à toutes les concertations menées dans ce secteur et le développement des **partenariats** entre enseignants, administrations de

l'éducation, parents, collectivités, ONG, associations, acteurs économiques et sociaux. Nous demandons à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie d'assurer, comme une priorité, le suivi des Assises de Bamako sur la Formation professionnelle et technique ».

« Nous appuyons la mise en place d'une politique d'édition capable d'assurer l'émergence de filières de production de manuels scolaires dans les pays du Sud ».

On note avec satisfaction qu'outre les prises en compte des axes programmatiques proposés par la CONFEMEN (sur l'éducation de base et la FPT), la préoccupation de notre Conférence relative à la nécessité d'instaurer une dynamique partenariale pour une éducation/formation de qualité est bien prise en compte dans le plan d'action de Moncton.

SUIVI OPERATIONNEL

• *Sur l'éducation de base*

Le rapport de la 48^{ème} CONFEMEN note que : « Les ministres et les chefs de délégation souhaitent en accord avec les correspondants nationaux que l'AIF poursuive ses efforts afin de donner une suite concrète en terme opérationnel aux orientations fixées par la CONFEMEN (Yaoundé 1994). Ils recommandent qu'en liaison étroite avec la CONFEMEN, l'Agence engage la définition d'un programme cohérent d'harmonisation des curricula prenant en compte les réflexions déjà conduites par les pays et par la CONFEMEN elle-même sur les compétences requises, sur les profils de formation qu'elles supposent et les validations qui en résultent ».

• *Sur la formation professionnelle et technique*

Concernant la FPT, les participants de la 48^{ème} session s'entendent sur :

- "l'obligation de ne pas laisser retomber l'enthousiasme et la mobilisation générale ;
- la nécessité d'accompagner les pays dans la formulation de leur politique ;
- le devoir de faciliter la concertation sur les thèmes régionaux et la mobilisation des ressources".

« L'Agence de la Francophonie doit jouer le rôle de chef de file pour organiser, dans l'esprit qui a scellé la préparation des Assises, une table ronde des bailleurs de fonds et élaborer avec les Etats la programmation du suivi ».

PROGRAMMATION

Le Comité de programme Education-Formation-Jeunesse réuni à l'AIF, les 6 et 7 mai 1999, a retenu les volets suivants :

1. L'Education de base et la formation professionnelle et technique
2. Langues
3. Le développement social et la solidarité.

1/ - L'éducation de base et la formation professionnelle et technique.

L'éducation est considérée dans sa triple acception comprenant l'éducation formelle, non formelle et informelle.

Le programme éducation de base et formation professionnelle se décline selon les projets ci-après :

- éducation de base ;
- formation professionnelle et technique ;
- édition scolaire ;
- formation à distance ;
- radio éducative numérique.

2/ - Langues.

Quatre projets sont prévus dans ce programme :

- le français dans le monde ;
- plan d'urgence pour la relance du français dans les organisations internationales ;
- langue – terminologie – informatisation ;
- langue française, langue partenaire.

Lors du Bureau de Bathurst les actions de l'AIF en faveur des « langues partenaires » et la question de l'aménagement linguistique ont suscité un large échange de vues. Il en est ressorti la demande de s'engager dans une réflexion sur l'apprentissage concomitant/convergent de la langue maternelle et du français. Cette approche qui repose sur une pédagogie active et innovante intéresse plusieurs pays même si les situations sont très diverses. L'AIF est invitée à susciter un débat réel sur ces questions en vue d'une meilleure prise en compte de la diversité culturelle entendue comme facteur constitutif de l'espace francophone de solidarité et de partage.

L'Administrateur général de l'AIF a mis en place un Conseil International Francophone des Langues (CIFLA). Le CIFLA est un organe qui assure le rôle d'information, de conseil, de proposition et d'expertise auprès de l'AIF en matière de politique linguistique et de coordination des actions de ses réseaux de langues. En tant que représentant de la CONFEMEN, le Secrétaire Général a participé à la première réunion de ce Conseil qui s'est tenue à Paris le 22 juin 2000.

3/ - Développement social et solidarité

• Programme de mobilité de la jeunesse francophone

Ce programme vise à promouvoir les échanges d'expériences et de transfert de savoir-faire entre jeunes, formateurs et animateurs de jeunesse. Il vise, en outre, la création de partenariats et la mise en réseaux. Il est composé de quatre volets :

- mobilité physique des jeunes ;
- mobilité de l'information ;
- appui aux programmes existants ;
- soutien aux initiatives du Sud.

Il est prévu dans l'ordre du jour de la 49^{ème} CONFEMEN un point intitulé « Rencontre CONFEMEN-AIF ». Ce point prévoit une information exhaustive des ministres sur le niveau d'exécution des programmes par l'opérateur principal de la Francophonie en matière d'éducation de base et de formation professionnelle et technique. Je ne m'étendrai donc pas sur l'aspect d'exécution des programmes. Je voudrais toutefois souligner la parfaite entente qui s'est instaurée entre le Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie. Le STP ainsi qu'un certain nombre de correspondants nationaux ont ainsi été étroitement associés :

- à la préparation et à l'organisation de la réunion de concertation et de coordination méthodologique et stratégique (Dakar, 24 – 25 février 2000). Cette réunion était relative à la refondation et au renforcement des systèmes éducatifs.
- à la réunion de programmation du processus de partenariat inter-états (Bamako, du 14 – 16 février 2000) sur la formation professionnelle et technique.

Le Bureau de Bathurst s'était félicité des excellentes relations établies entre le Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

Programme de renforcement institutionnel en matière technologique en Afrique Francophone (PRIMTAF)

En plus du programme FPT financé par l'Agence, il convient de signaler que le PRIMTAF II sera développé dans 16 pays africains francophones.

Annoncé au Sommet de Moncton en 1999, le PRIMTAF II est un programme quinquennal d'une valeur de 14 millions de dollars canadiens (soit 6 milliards de francs CFA) financé par l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).

Le Programme a pour objectif principal :

- Permettre aux institutions et établissements d'enseignement professionnel et technique des pays bénéficiaires :
 - d'acquérir de nouvelles capacités institutionnelles et technologiques afin d'améliorer la pertinence et la qualité de la formation qu'ils dispensent ;
 - d'améliorer l'adéquation avec le marché du travail formel et informel ;
 - d'améliorer la qualité de la formation.

A moyen terme, comme résultats escomptés, ce programme devrait permettre :

- l'amélioration des qualifications, des ressources humaines, des institutions et des établissements de formation professionnelle et technique.
- le renforcement institutionnel des liens à différents niveaux entre le système de formation professionnelle et technique et les acteurs du marché du travail formel et informel.

La CONFEMEN, en ma personne, et en ma qualité de membre du comité directeur du

PRIMTAF est largement associée à l'exécution technique de ce programme. En effet, le comité directeur est chargé d'approuver le plan d'exécution du programme. Il est aussi responsable de procéder au choix final des projets proposés par les pays africains sur la base des recommandations faites par l'Agence d'experts suite aux rencontres du comité d'examen des projets. Le comité directeur s'est réuni le 8 mai 2000 à Montréal et les 2 et 3 octobre dans la même ville.

Le programme s'adresse, pour le moment aux pays francophones d'Afrique subsaharienne et de l'Océan Indien qui suivent : Burundi, Cap-Vert, Comores, Congo-Brazzaville, République Démocratique du Congo, Djibouti, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Madagascar, Maurice, Mauritanie, République Centrafricaine, Sao Tomé E Principe, Seychelles, Tchad, Togo.

PARTICIPATION A DES RENCONTRES INTERNATIONALES

Au cours du biennium 98/99, de nombreuses rencontres internationales sur la formation professionnelle et technique ont été organisées.

- **Consultation régionale Africaine Préparatoire au 2^{ème} congrès International sur la Formation Professionnelle et Technique (Nairobi, 23, 26 novembre 1998).**

Cette consultation régionale de Nairobi est une réunion préparatoire de la Région Afrique au 2^{ème} Congrès International sur l'Enseignement Technique et Professionnel organisé par l'UNESCO à Séoul (Corée du Sud).

J'ai représenté la CONFEMEN à cette consultation internationale où j'ai fourni des informations détaillées :

- sur les mesures préconisées par notre Conférence pour la finalisation et la mise en place au niveau national d'une politique de la FPT et des mesures d'évaluation de cette politique par des instruments adaptés ;
 - sur les types de coopération (nationale, régionale, internationale) à mettre en place pour soutenir un développement appréciable du système de formation professionnelle et technique.
- **Séminaire régional Afrique – Océan Indien Préparatoire des Assises Francophones sur l'enseignement supérieur Technologique et Professionnel (Yamoussoukro du 22 au 25 février 1999).**

A l'invitation de l'AUF, le Correspondant national de la Côte-d'Ivoire et moi-même avons participé au séminaire sus-nommé, qui s'est tenu à l'Institut national Polytechnique de Yamoussoukro. 70 participants venant de 13 pays ont pris part à cette rencontre en plus des représentants de l'UNESCO et de la Banque Mondiale.

Yamoussoukro était la première d'une série de séminaires régionaux (Afrique, Asie, Europe, Amérique) dont les travaux ont fait l'objet d'une synthèse lors des Assises francophones de l'Enseignement supérieur Technologique et Professionnel tenues à Moncton en septembre 1999 en marge de la réunion du Sommet de la Francophonie.

Le Correspondant national et moi-même avons apporté des informations précieuses sur les

travaux de la CONFEMEN relatifs à la revitalisation de la FPT et sur les résultats des Assises francophones de Bamako.

- **Deuxième Congrès International sur l'enseignement technique et professionnel, Séoul, (26-30 avril 1999).**

Sur financement de l'AIF une délégation comprenant le Secrétaire Général de la CONFEMEN, le Directeur de l'Education de base et de la Formation professionnelle de l'AIF et cinq experts en FPT (AIF, Tunisie, Burkina Faso, Guinée, Vanuatu) a représenté la Francophonie institutionnelle au 2^{ème} Congrès de Séoul.

Le 2^{ème} Congrès a regroupé quelque 180 pays des 5 continents. La 1^{ère} journée du congrès a comporté une séance d'ouverture ainsi que la présentation des résultats des 5 conférences régionales préparatoires : Afrique noire, monde arabe, Australie, Europe, Amérique.

A la clôture du congrès le Directeur Général Adjoint de l'UNESCO, sur la base des résultats du congrès, a exposé le programme à long terme de l'UNESCO dans le domaine de la FPT.

Ce programme a pour objectifs :

1. Le renforcement de la FPT comme partie intégrante de l'éducation tout au long de la vie ;
2. L'orientation de la FPT pour un développement durable - la FPT partie intégrante des programmes de développement des Gouvernements avec prise en compte des problèmes environnementaux et des compétences entrepreneuriales (créativité) ;
3. FPT pour tous :
 - cohésion, intégration sociale pour tous – Droit au travail (programmes complets, globaux et inclusifs) ;
 - égalité d'accès à la FPT pour filles et garçons ;
 - orientation professionnelle pour tous ;
 - accès flexible à l'apprentissage tout au long de la vie.
4. La participation de toutes les parties prenantes (secteur privé et autres au développement de la FPT).
5. Ce programme vise :
 - l'amélioration des capacités ;
 - l'organisation de réunions de concertation sur la FPT aux niveaux national, régional et international ;
 - la définition de facteurs de qualité et de pertinence de la FPT et la publication d'informations comparatives sur la FPT, la rationalisation des indicateurs en FPT ;
 - l'assistance aux Etats pour formuler le cadre législatif et réglementaire de la FPT et pour aider à l'utilisation des technologies modernes ;
 - le développement et l'amélioration de la coopération internationale dans le domaine de la FPT.

Un important message de la Francophonie a été lu lors de ces instances par le Directeur

Général de l'éducation de base et de la formation professionnelle et technique de l'AIF.

Ce message était axé sur les travaux de la francophonie en général sur la formation professionnelle et technique. Par ailleurs, Monsieur SIDIKOU et moi-même avons participé à l'occasion de ce congrès à une réunion informelle regroupant les ministres africains chargés de la FPT et la Banque Mondiale. Les ministres ont exprimé le vœu d'un appui fort pour une coopération sous-régionale ou régionale dans le domaine de la FPT. Les résultats de ce congrès ont marqué une forte convergence avec ceux des Assises francophones de Bamako.

- **Assises de l'Enseignement Supérieur Technologique et Professionnel (Moncton, juin 1999).**

A l'invitation du Recteur de l'AUF j'ai représenté la CONFEMEN à ces Assises, au cours desquelles, j'ai fait une communication en plénière sur la position de la CONFEMEN sur le secteur de la formation professionnelle et technique, et sur les conclusions des Assises de Bamako.

Ces Assises regroupaient des responsables d'Universités, d'Ecoles supérieures, de Chambres professionnelles consulaires et des Chefs d'entreprises. En réalité ces Assises recherchaient les voies et moyens d'une meilleure prise en compte de la formation professionnelle et technique, au niveau des programmes universitaires, et une plus grande implication du monde des entreprises dans les universités (en tant que membres de conseil d'administration ou comme formateur).

- **30^{ème} Session de la Conférence générale de l'UNESCO, du 4 au 14 novembre 1999.**

Le Secrétaire Général de la CONFEMEN a participé à toutes les réunions de la Commission II (sur l'éducation). A l'instar des représentants des organisations internationales à cette commission, j'ai délivré une communication relative à la position de la CONFEMEN sur l'éducation de base. Les différents messages lus par les représentants des pays et ceux des organisations internationales ont confirmé la pertinence de la position de notre Conférence sur ce secteur de l'Education.

- **Forum de Dakar sur l'EPT 2000, avril 2000.**

Pour une préparation judicieuse de ce forum par les délégués francophones, l'Administrateur général de l'AIF avait suggéré la tenue d'une réunion (soit des ministres, soit des experts) qui devait se tenir à quelques jours du forum. L'objectif de cette réunion était d'harmoniser la position de la Francophonie sur les différents thèmes du forum. Mais pour des raisons de plans de vol très serrés, cette réunion n'a pas pu se tenir. En lieu et place, le STP/CONFEMEN a élaboré un cahier du participant francophone qui précise les orientations politiques de la Francophonie (CONFEMEN/SOMMET) sur l'éducation de base.

L'organisation au niveau du forum ne nous a pas donné la possibilité de tenir une réunion des délégations francophones, ni de délivrer une communication en plénière sur les orientations politiques de la Francophonie en matière d'éducation. Mais le plus important à nos yeux ce sont les activités post-forum. C'est pourquoi nous apprécions vivement l'initiative prise par l'Administrateur Général de la Francophonie qui a organisé, au siège de l'AIF, les 6 et 7 septembre 2000, un séminaire sur le suivi du Forum mondial sur l'éducation de Dakar.

A la demande de l'Administrateur Général, un groupe informel d'experts a procédé, dans le cadre du suivi du Forum de Dakar, à l'examen critique d'un rapport d'un consultant (le Professeur André SALIFOU du Niger).

Ce rapport est consacré à l'examen des textes issus du forum de Dakar et a formulé des propositions quant au rôle que doit jouer la Francophonie dans le suivi de ce forum.

A l'issue du séminaire, le groupe a formulé des propositions – en direction respectivement des instances de la Francophonie, de la CONFEMEN et de l'AIF.

En direction de la CONFEMEN, la proposition principale est ainsi libellée : « Dans la perspective de la mise en application de la réalisation de l'éducation pour tous, la CONFEMEN doit pouvoir accompagner d'ici 2002, les pays à définir leurs plans nationaux ou renforcer ceux qui existent déjà, et plus spécifiquement mettre à leur disposition, grâce au PASEC, les évaluations contribuant à la définition et à la conduite des politiques nationales.

La CONFEMEN doit veiller à l'harmonisation des orientations concernant l'éducation de base, la FPT et la dynamique partenariale avec le cadre d'action de Dakar ».

Cet appui aux pays pour définir leurs plans nationaux est une tâche importante dont les contours devraient, à mon avis, être précisés par un groupe de travail (CONFEMEN) à convoquer dans les délais raisonnables. Le groupe de travail chargé du suivi de la 49^{ème} CONFEMEN pourrait effectuer cette tâche. Par ailleurs, un appui financier supplémentaire devrait être accordé au PASEC pour lui permettre d'aider les pays dans la définition de leurs plans nationaux.

SUIVI OPERATIONNEL DE LA 48^{ème} CONFEMEN PAR LE STP

Deux actions ont été entreprises en suivi de la 48^{ème} :

- la tenue d'un séminaire de formation de tous les correspondants nationaux ;
- la mise en place d'un réseau informatique reliant les correspondants nationaux.

• Séminaire national des correspondants nationaux de la CONFEMEN

Le séminaire de formation, tenu à Libreville du 20 au 24 septembre 1999, a réuni les représentants de 36 pays membres de la Francophonie, dont 29 Correspondants nationaux. Il a permis aux participants d'échanger de l'information et de faire connaître leur opinion sur le rôle des correspondants nationaux, les structures de la Francophonie, les orientations relatives à l'éducation de base et à la formation professionnelle et technique, les outils mis à leur disposition par le STP (PASEC et CID) et de formuler des suggestions quant à la préparation de la 49^{ème} session ministérielle et du 40^{ème} anniversaire de la CONFEMEN. L'évaluation a révélé un bon indice de satisfaction : 75% des participants ont déclaré que le séminaire avait répondu à leurs attentes.

Le Directeur de l'Education de base et de la formation professionnelle et technique de l'AIF a représenté l'Administrateur général de l'AIF à ce séminaire. Par ailleurs, l'Agence a pris en charge le financement des titres de transport de sept participants de pays non membres de la CONFEMEN.

Le Gabon a généreusement offert l'hébergement et la restauration des participants.

Le rapport du séminaire a été envoyé à tous les pays et à toutes les instances de la Francophonie.

Le séminaire de Libreville a été un moment très enrichissant pour les Correspondants nationaux en terme d'information et de motivation dans leur travail. Je propose en conséquence à la ministérielle de bien vouloir étudier la faisabilité de la programmation d'un séminaire des correspondants nationaux à chaque biennium.

Un pays membre devrait prendre en charge l'hébergement et la restauration pour l'ensemble des participants. Le financement des titres de transport serait assuré dans le cadre du budget des programmes.

- **Elargissement de la CONFEMEN**

D'une certaine manière le séminaire de Libreville a eu un impact sur l'élargissement de la CONFEMEN. En effet, c'est après ce séminaire et sur la base des rapports des experts des pays non membres que trois pays ont exprimé leur intérêt pour une adhésion à la CONFEMEN.

Les ministres de l'Education du Laos et de la République de Macédoine ont en effet envoyé à la présidence en exercice de la CONFEMEN des lettres de demande d'adhésion. Le Cambodge a désigné un correspondant national pour la CONFEMEN. Il lui a été signifié que la désignation d'un correspondant national n'est prise en compte qu'après adhésion à la CONFEMEN.

- **Mise en réseau des correspondants nationaux de la CONFEMEN**

Quant à la mise en réseau des Correspondants nationaux, c'est sur la base des réponses (19 réponses sur 28 correspondants nationaux interrogés) à une enquête visant à déterminer le niveau d'équipement des Correspondants nationaux du Sud que le Centre d'Information et de Documentation a saisi l'Agence intergouvernementale de la Francophonie afin de trouver une subvention à l'équipement des Correspondants nationaux du Sud qui se donnait pour objectifs :

- de rendre le site CONFEMEN (<http://www.confemen.org>) accessible à tous et d'améliorer ainsi la diffusion de l'information dans les pays membres ;
- de dynamiser les liens entre correspondants nationaux du Nord et du Sud en proposant en ligne un fichier adresse des Correspondants nationaux ;
- de sensibiliser les Correspondants nationaux à l'actualisation du Site Web pour ce qui concerne les données nationales ;
- de sensibiliser les ministères de l'éducation à l'utilisation de cet outil de communication en diffusant des bulletins sur les informations disponibles sur Internet (sites de Ministères de l'Education, sites d'organismes internationaux, sites francophones,...).

Le subside octroyé a effectivement permis de doter les correspondants nationaux comme suit :

1. **Equipements complets** (un ordinateur + un onduleur + un modem + une imprimante

couleur) : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, République Démocratique du Congo, Tchad, **soit 12 équipements complets.**

2. Equipements restreints (un modem externe) : Bénin, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Maurice, Niger, Sao Tomé E Principe, Sénégal, **soit 7 équipements restreints.**

- **Réunion des groupes de travail CONFEMEN**

Le groupe de travail est composé des correspondants nationaux des pays membres du Bureau, du STP et du Directeur Général de l'Education et de la Formation de l'AIF.

Deux réunions du groupe de travail CONFEMEN ont été organisées au cours du biennium passé.

1. La première réunion était consacrée au suivi de la 48^{ème} CONFEMEN. Elle s'est tenue du 15 au 19 mars 1999 à Dakar. Les objectifs de cette réunion étaient :

- La finalisation du document sur le thème « Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation ». Le groupe de travail a enrichi le document discuté à Yamoussoukro en :
 - tenant compte des discussions des ministres sur ce thème lors de la 48^{ème} CONFEMEN ;
 - intégrant des exemples concrets de partenariat dans les pays membres.

Le document finalisé a été par la suite envoyé à tous les ministres membres de la CONFEMEN pour observation.

2. La 2^{ème} réunion, qui s'est déroulée du 1^{er} au 5 mai 2000 à Dakar, a été consacrée à

- la préparation de la 49^{ème} (ordre du jour et ordonnancement des travaux) ;
- l'élaboration du document de travail et du document d'aide au débat sur le thème de la 49^{ème} « Stratégies de refondation des systèmes éducatifs en vue de réaliser une éducation/formation de qualité pour tous : bilan et perspectives ».
- La préparation des activités du 40^{ème} anniversaire de la CONFEMEN.

Le document sur le thème de la 49^{ème} a été envoyé à tous les ministres membres de la CONFEMEN pour commentaires.

LE PASEC

- **Le programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC)**

Le PASEC est un programme de la CONFEMEN depuis 1991. Ses objectifs sont les suivants :

- l'identification des modèles d'écoles les plus efficaces, par la comparaison nationale et

- internationale ;
- le développement d'une capacité interne d'évaluation dans les pays membres ;
- la diffusion des méthodes, instruments et résultats en matière d'évaluation.

Concrètement, depuis les débuts effectifs des opérations en 1993, le PASEC présente à son actif :

- des enquêtes finalisées dans neuf pays, et quatre opérations en cours ;
- un réseau d'experts africains et malgaches, bénéficiaires de formations ;
- un catalogue de publications, un CD-ROM, un site INTERNET de diffusion des résultats ;
- un manuel d'évaluation en cours d'édition.

La 48^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN, en 1998, marque une ouverture du PASEC à de nouvelles formes d'investigation et de partenariat, avec notamment de nouvelles évaluations plus ciblées sur des problèmes spécifiques (recrutement des enseignants, double flux, abandons et redoublements,...)

Les paragraphes qui suivent font le point sur l'exécution du PASEC depuis la 48^{ème} ministérielle d'octobre 1998. Les opérations sont présentées dans l'ordre des différentes phases du PASEC en cours.

PASEC IV (opérations approuvées lors de la 47^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN à Liège en 1996)

Les analyses et la rédaction du rapport pour le PASEC Madagascar ont été effectuées, en collaboration avec les experts malgaches. Un document de recommandations pour le développement de l'éducation de base à Madagascar a été transmis aux autorités ministérielles au cours du mois de décembre 2000 .

Les opérations de suivi de cohorte d'élèves menées en 1996/1997 et 1997/98 ont permis la publication de nouvelles analyses portant notamment sur le problème de l'efficacité des pratiques de redoublement. Cependant, suite à des difficultés de recrutement pour le remplacement de Monsieur Paul COUSTERE, un seul conseiller a dû assumer le suivi du programme pendant près d'un an, ce qui explique un peu de retard au niveau des analyses de la suite des données du suivi de cohorte.

La publication d'un manuel pratique d'évaluation, également prévue par le PASEC IV, est en cours d'édition.

PASEC V (opérations approuvées lors de la 48^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN à Yamoussoukro en octobre 1998)

La programmation du PASEC V (sur deux ans) fait porter l'effort sur la formation (avec deux séminaires internationaux), tout en poursuivant des recherches dans les pays membres, avec notamment la réalisation de deux évaluations « thématiques ».

Depuis Yamoussoukro, les activités suivantes ont été réalisées :

- la tenue d'un comité scientifique à Dakar, au mois de février 1999, qui a conduit notamment à choisir une liste prioritaire parmi les 15 candidatures pour les évaluations thématiques ;
- un rapport sur le problème des redoublements, à partir des données collectées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal dans le cadre des suivis de cohorte ;
- la publication et la diffusion d'un CD-ROM rassemblant données, instruments d'analyse et résultats sur cinq pays, ainsi que la collection de tests CONFEMEN pour le primaire ;
- **Suivi de cohorte (Côte d'Ivoire et Sénégal)** : Les dernières enquêtes ont été réalisées au cours des mois de mai et juin 2000. La saisie des données est terminée au Sénégal ; elle est en cours en Côte d'Ivoire. Les analyses pour les données de ces deux pays vont commencer incessamment au cours du mois de novembre 2000.
- **Evaluations thématiques** :

En Guinée : Les activités d'enquête commencées depuis la rentrée scolaire du mois d'octobre ont été achevées au mois de juin 2000. La saisie des données est en cours. Les analyses des données sont prévues à partir des mois de février, mars 2001.

Au Togo : En raison des problèmes internes au pays, les opérations ont été retardées d'une année. Elles commencent à cette rentrée scolaire 2000. Les instruments d'enquêtes pour le pré-test ont néanmoins déjà été effectués. La formation des enquêteurs est prévue pour la fin de ce mois d'octobre.

- **Atelier international** du PASEC. Onze pays ont été représentés par les experts nationaux au cours de cet atelier qui s'est tenu à Lomé du 05 au 16 juin 2000. Qu'il me soit permis de remercier vivement les autorités de ce pays pour leur accueil et les efforts qu'ils ont déployés pour la réussite de cet atelier.

CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Le CID s'est donné pour objectifs de :

1/ - Nourrir la réflexion

La croissance du fonds documentaire est continue et toujours centrée sur les thèmes de travail CONFEMEN. Diverses bases de données sont en outre disponibles à la consultation sur le réseau interne du STP.

Les demandes d'informations au CID se font de plus en plus internationales et de plus en plus variées. Ainsi, au cours de l'intersession, nous avons répondu aux demandes de renseignements, d'informations, de documentation, de recherches thématiques provenant de chercheurs individuels (Allemagne, Bénin, Burkina Faso, Canada, Côte d'Ivoire, France, Royaume-Uni, Togo ...), de journalistes, d'organisations internationales (Banque Mondiale, FAO, IRD, UNESCO, UNEVOC), de coopérations bilatérales (Autriche, France, Pays-Bas, Suède ...) et d'ONGs en préparation de travaux de doctorat, de rencontres internationales, de programmes de coopération.

2/ - Répondre aux demandes rapidement et efficacement

La base de données qui organise cette masse d'informations est également accessible sur le réseau interne du STP. Elle permet des recherches documentaires fines et donc une réponse documentaire interne rapide et pertinente quel que soit le document-source (ouvrage, article, microfiche, document de travail, texte de loi,...).

Enfin, l'amélioration récente de la liaison à Internet nous permet d'envisager de développer la recherche thématique en ligne.

3/ - Diffuser et communiquer

Cet objectif reste le point focal des activités d'un centre qui doit couvrir et diffuser l'information dans tout l'espace francophone, une mission qui est donc résolument investie, voire privilégiée. Le CID a ainsi mis à son actif :

- La publication de douze numéros de « *La CONFEMEN au Quotidien* ». Publiée à 1.000 exemplaires depuis la dernière session ministérielle, *La CONFEMEN au Quotidien* est maintenant envoyée à plus de 700 destinataires originaires des pays membres, des pays visés par l'élargissement ainsi que de pays où sont basées les organisations œuvrant au développement de l'éducation (62 pays au total). Un système d'abonnement pour les personnes intéressées à titre individuel a été mis en place.
- L'actualisation, impression et envoi d'un troisième dépliant de présentation de la CONFEMEN. Cette version plus graphique est le fruit d'une collaboration dynamique avec le Centre Technique de la Communauté Française de Belgique.
- La réalisation toujours en collaboration avec le Centre technique de la Communauté française de Belgique, du catalogue des productions CONFEMEN est sorti de presse et a également été diffusé au cours de l'intersession.
- La publication de deux calendriers qui ont été envoyés à chacun des destinataires de *La CONFEMEN au Quotidien*, un rappel dynamique des orientations CONFEMEN vers ceux qui quotidiennement sont confrontés aux problèmes auxquels elle tente d'apporter une réponse.

Le CID a édité en outre, les documents de travail, documents de référence, documents de recherche qui suivent :

- *L'Insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique ;*
- *Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation ;*
- *Les facteurs de l'efficacité dans l'enseignement primaire : les résultats du programme PASEC sur neuf pays d'Afrique et de l'Océan indien, ainsi que le manuel de formation destiné aux évaluateurs, Guide pour l'évaluation des facteurs de performance à l'école primaire: manuel pratique d'évaluation.*

Toutes ces productions font l'objet d'une diffusion systématique vers nos interlocuteurs

dans les pays membres bien sûr. Elles sont aussi envoyées aux organismes de coopération bi et multilatéraux dans le monde entier.

- ***Site WEB de la CONFEMEN***

Le site est hébergé par le CIDIF, organisation sise au Canada Nouveau-Brunswick, qui nous ouvre l'accès direct pour les actualisations. Aucune actualisation n'a pu être réalisée au cours de l'intersession, la liaison du STP à Internet n'étant pas assez performante. Le problème a été résolu en juillet 2000 par le biais d'un financement à l'équipement octroyé par le Canada.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIERES ET MATERIELLES

a) Gestion des ressources humaines

Je dois signaler qu'au cours du biennium passé, 2 conseillers du PASEC, Monsieur Paul COUSTERE et Luc BEHAGHEL ont terminé leurs missions au STP et sont retournés dans leur pays. Je dois rendre hommage ici et maintenant à leur dévouement à la tâche et leur esprit de responsabilité. Nous leur devons en grande partie le développement et la crédibilité du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN.

Par ailleurs, pour raison de maladie, Monsieur Guillaume BURNOD (détaché au STP par la France en remplacement de Monsieur Luc BEHAGHEL) a dû quitter trop tôt notre Secrétariat, après un travail remarquable effectué en Guinée Conakry, aux côtés de M. KOBENAN.

Nous allons accueillir, après la 49^{ème}, Monsieur Jean-Marc BERNARD au STP pour continuer le travail gigantesque effectué par les différentes équipes du PASEC.

Monsieur BERNARD, et c'est une demande que je fais à la France, devrait rejoindre le plus rapidement possible le STP pour achever le travail entamé en République de Guinée-Conakry et au Togo.

Madame Michèle BERTHELOT a pris fonction au STP depuis le 17 janvier 2000. Elle a été mise à notre disposition par le Canada-Québec avec la collaboration financière du Canada Fédéral en remplacement de Monsieur Normand-Gilles BERUBE. Elle est bien intégrée dans l'équipe des cadres du STP.

b) Gestion des ressources financières

- Contributions statutaires

Depuis la ministérielle de Yamoussoukro, huit (8) pays ont résorbé leurs arriérés de cotisations. Il s'agit du Cameroun, du Niger, du Togo, du Burundi, de la Roumanie, de Haïti, du Congo et de la Guinée Bissau. A ce jour, 19 pays et gouvernements sur 34 sont à jour de leurs cotisations statutaires. Le rappel des arriérés et la sensibilisation des ministres et correspondants seront poursuivis.

- Produits financiers des fonds Programme

Le placement en D.A.T. mensuels d'une partie des fonds Programme génère des intérêts qui viennent en augmentation des ressources pour le financement des programmes et activités. Les intérêts reçus depuis la ministérielle de Yamoussoukro s'établissent à plus de 2 millions de francs cfa.

c) Gestion des ressources matérielles

- Locaux pour le Centre de documentation

La question de la mise à disposition du CID de locaux fonctionnels a connu un début de solution avec l'affectation de 2 pièces supplémentaires. Trois pièces supplémentaires devraient incessamment être affectées au STP, dont deux destinées à la cellule PASEC qui va connaître un renfort en ressources humaines.

- Connexion Internet du STP

Sur financement du Canada, le STP a amélioré sa connexion Internet par l'acquisition d'une ligne RNIS, d'un logiciel de partage Winproxy et d'un ordinateur plus performant qui nous permettront de gérer les mises à jour du site de la CONFEMEN. Cette subvention comporte un volet formation qui a permis à l'ensemble du personnel du STP de se perfectionner dans l'utilisation d'Internet (courrier électronique et navigation).

En conclusion nous pouvons affirmer :

- qu'au plan politique, la CONFEMEN s'intègre bien dans le dispositif institutionnel de la Francophonie. La CONFEMEN exerce de manière appréciée son mandat d'orientation de la programmation Education-Formation ;
- qu'au plan opérationnel, la CONFEMEN qui fête ses quarante ans a su établir de bonnes relations de travail avec tous les opérateurs de la Francophonie et plus particulièrement avec l'Agence Intergouvernementale ;
- que le STP/CONFEMEN à travers ses programmes (CID, PASEC, Réunions de groupe de travail) contribue de manière efficace à l'information dans le domaine de l'éducation et à la prise de décisions pertinentes pour le développement de systèmes éducatifs de qualité ;
- que le STP/CONFEMEN améliore d'année en année son fonctionnement grâce aux avis pertinents des démembrés de notre organisation (Commissaires aux comptes, Réseau des Correspondants nationaux et autorités ministérielles).

Pour finir, permettez-moi de remercier le Président en exercice, tous les ministres de la CONFEMEN, les correspondants nationaux et les autorités de l'AIF pour leur appui constant et efficace à notre Secrétariat Technique Permanent.

Annexe 4 :
***Grille salariale du personnel d'appoint
du Secrétariat Technique Permanent***

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

•

Annexe 5 :
Grille d'amortissement
des biens onéreux

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

Annexe 6 :
Budgets de fonctionnement du
Secrétariat Technique Permanent
adoptés par la Conférence ministérielle
pour le biennium 2001-2002

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

Budget de fonctionnement - Année 2001

Budget de fonctionnement - Année 2002

Annexe 7 :
***Règlement du Comité scientifique du
Programme d'Analyse des Systèmes
Educatifs de la CONFEMEN (PASEC)***

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

REGLEMENT DU COMITE SCIENTIFIQUE DU PROGRAMME D'ANALYSE DES SYSTEMES EDUCATIFS DE LA CONFEMEN

Article 1 :

Il est constitué un Comité scientifique dans le cadre du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC) créé par la 43^e Session générale de la Conférence.

Article 2 :

Ce Comité scientifique a un rôle de consultation et de conseil auprès du Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN pour toutes les activités du PASEC, dont les orientations sont approuvées chaque année par la session générale, et pour toute autre question qui pourrait lui être soumise par le Secrétaire général.

Le Secrétaire général peut demander au Comité son avis sur l'exploitation des résultats de la recherche dans le respect des conventions passées entre la CONFEMEN et chaque Etat.

Article 3 :

Le Comité scientifique du PASEC comprend 5 membres, ressortissants des pays de la CONFEMEN, siégeant à titre personnel. Trois des membres du Comité scientifique seront originaires de pays du sud et deux de pays du nord.

Pour les anciens membres du Comité, dont le mandat est arrivé à terme, le Secrétaire général, après consultation des conseillers techniques du PASEC au STP, confirmera par écrit leur mandat en tenant compte de leur disponibilité et de l'intérêt qu'ils portent au PASEC.

Les autres membres sont choisis par le Secrétaire général de la CONFEMEN après appel général de candidatures lancé aux pays membres, et après consultation des conseillers techniques du PASEC au STP.

Article 4 :

Le mandat des membres du Comité scientifique est de quatre années, renouvelable tacitement. Dans le cas où un des membres nommés serait dans l'impossibilité d'achever son mandat, le Secrétaire général lui choisira un remplaçant selon les dispositions de l'article 3.

Article 5 :

Outre les membres nommés, le Secrétaire général peut inviter aux sessions des observateurs qui du fait de leurs fonctions, leurs connaissances ou leur expérience pourraient aider le Comité dans ses travaux ou en être informés.

Article 6 :

Le Secrétaire général convoque les membres du Comité en session ordinaire au moins une fois par an. Il peut convoquer des sessions extraordinaires, s'il le juge nécessaire.

Article 7 :

Le Secrétaire général établit un ordre du jour de chaque session présenté à l'appréciation du Comité.

Il désigne pour le représenter auprès du Comité un ou des conseillers techniques du PASEC au STP.

Article 8 :

Le Secrétariat du Comité est assuré par le STP. A chacune de ses sessions le Comité élit un président et un rapporteur qui en constituent le bureau.

Les recommandations du Comité sont normalement adoptées par consensus. A la demande d'un membre du Comité, sa dissidence sera notée au procès-verbal.

Seuls les membres du Comité scientifique ont droit de vote lors de ces réunions.

Chacune des réunions fait l'objet d'un procès-verbal qui est communiqué par le STP à tous les Etats membres dans les plus brefs délais.

Le Comité scientifique fait rapport des activités et projets du PASEC à chaque session ministérielle de la CONFEMEN.

Article 9 :

Les frais de voyage et de séjour des membres du Comité sont à la charge de la CONFEMEN sur le budget propre du PASEC.

Article 10 :

Le présent règlement peut être modifié par la session générale de la CONFEMEN à l'initiative du Secrétaire général ou de la Commission administrative et financière.

Annexe 8 :
**«Stratégies de refondation des systèmes
éducatifs en vue de réaliser une
éducation/formation de qualité pour
tous : bilan et perspectives»**
Document d'aide au débat

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

Introduction

Jomtien pour la première fois, en 1990, et Dakar, en 2000, ont représenté deux temps forts où la communauté internationale a souhaité s'interroger, se mobiliser et s'engager pour répondre aux besoins fondamentaux et demandes des individus et des peuples en matière d'éducation pour tous.

Le bilan entrepris en vue du forum de Dakar montre que les buts et objectifs fixés sont très loin d'avoir été atteints par un très grand nombre de pays et particulièrement dans la zone francophone.

Il s'agit d'une situation connue désormais de tous et qui devient intolérable au début d'un nouveau millénaire dans un univers mondialisé.

Inscrivant sa réflexion et son action dans la suite de Jomtien, la CONFEMEN a rapidement pris la mesure des enjeux posés par l'éducation de base comme de l'importance de la formation professionnelle¹.

Elle a énoncé les principes et les objectifs politiques d'une refondation des systèmes éducatifs francophones dans le cadre des responsabilités qui lui incombent et qui lui ont été reconnues et confirmées par les Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement francophones.

Au cours de leur 48^e session, les ministres de la CONFEMEN ont retenu comme thème de la 49^e session les "stratégies de refondation des systèmes éducatifs en vue de réaliser une éducation/formation de qualité pour tous : bilan et perspectives" avec un accent particulier sur l'éducation et la formation des femmes et des filles.

En vue d'aider aux débats, ont été préparés deux types de documents :

- un dossier documentaire d'ensemble ;
- le présent texte qui se propose d'articuler la discussion autour des trois grandes thématiques suivantes :
 - accès, équité, égalité;
 - qualité et pertinence;
 - processus de refondation.

Premier thème : Accès, équité, égalité

Les participants au récent Forum de Dakar ont pu constater, une fois de plus, que l'éducation pour tous reste un objectif à poursuivre, et non une réalité à partir de laquelle on peut maintenant espérer construire autre chose. Le problème est fondamental et incontournable.

La Conférence mondiale sur l'éducation pour tous tenue à Jomtien révélait que plus de 900 millions de personnes, dont les 2/3 étaient des femmes, ne savaient ni lire ni écrire, et que plus de 100 millions d'enfants n'avaient pas accès à l'école. Dix ans plus tard, à Dakar, on a fait

¹L'Education de base : Vers une nouvelle école;
L'Insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique;
Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation;
Document de travail sur le thème de la 49^e session ministérielle.

de nouveau le point : au moins 880 millions d'adultes ne savent toujours ni lire ni écrire, et plus de 110 millions d'enfants qui devraient être à l'école n'y sont pas. Les deux tiers de ces enfants sont des filles. La situation ne s'améliore pas. Les progrès, s'il y en a, sont limités.

Cette problématique constitue l'une des bases des travaux de la CONFEMEN. Cette dernière reconnaît qu'il faut donner à l'école « primaire » le sens d'école « primordiale », et la considérer comme un cycle en soi, auquel doivent avoir accès tous les enfants et à la fin duquel ils doivent être capables aussi bien de poursuivre des études que de s'insérer réellement dans la communauté pour devenir des acteurs, et des actrices, du développement.

On ne peut traiter le problème de l'accès, de l'équité, de l'égalité en matière d'éducation, sans s'attaquer simultanément aux causes de la pauvreté qui sont à la fois d'ordre économique, politique, social, culturel. Les politiques publiques doivent prendre en compte les besoins éducatifs des populations les plus éloignées des dispositifs scolaires et inverser le paradoxe qui revient à faire contribuer davantage les familles les plus pauvres pour l'éducation de leurs enfants. Les situations inégalitaires appellent en conséquence des mesures adaptées, compensatrices, passant par une meilleure répartition des fonds publics, des ressources humaines, des installations et des équipements en faveur de ceux qui, pour diverses raisons, restent en marge de l'éducation de base. Ces mesures doivent bénéficier particulièrement aux filles et aux femmes dont la situation d'exclusion est généralement vécue de façon plus intense et avec des accents plus dramatiques. Cela est vrai en ce qui a trait à l'éducation de base, et peut-être plus encore en ce qui concerne la formation professionnelle et technique.

Sur le plan démographique, l'ensemble des femmes représente un peu plus de la moitié de l'humanité. Sans diminuer l'importance des problèmes d'accès à l'éducation vécus par d'autres groupes sociaux, il reste que le cas des filles et des femmes doit être reconnu pour ce qu'il est, c'est-à-dire une urgence majeure découlant d'une situation dont il faut rappeler le caractère inacceptable, intolérable.

Des efforts ont été tentés pour améliorer l'accès des filles et des femmes à l'éducation. La CONFEMEN a déjà identifié une série d'actions susceptibles de rendre l'école plus accessible aux filles, dont les suivantes :

- le recrutement et la formation d'enseignantes pour un pourcentage plus significatif (50 % au moins des classes qui seront créées) ;
- la prise de mesures incitatives (bourses d'études) ;
- la suppression des mesures faisant obstacle à la scolarisation des filles ou les empêchant de terminer le cycle primaire (par exemple les textes réglementaires frappant dans certains pays les étudiantes mariées ou enceintes ; le travail des filles qui les empêchent de suivre la scolarité) ;
- l'exécution des programmes expliquant aux parents le rôle économique et social des filles ainsi que la valeur et l'importance de leur instruction ;
- l'adoption d'emplois du temps plus souples en ce qui concerne les horaires des journées et des saisons.

La réflexion sur les mesures qui peuvent aider à contrer l'exclusion a été approfondie par la CONFEMEN et par d'autres groupes, dans la Francophonie ou ailleurs. Des éléments de solution supplémentaires ont été trouvés. En voici quelques-uns :

- l'adaptation des manuels didactiques, notamment en vue d'éliminer les stéréotypes sociaux ;
- l'allègement du fardeau financier assumé par les parents (aide pour l'achat des uniformes (tenues) scolaires, etc.) ;
- l'adoption de plans nationaux intégrés et globaux ;
- l'approche partenariale (avec les familles, les communautés locales et les ONG) ;
- la conception et la mise en œuvre d'actions visant à réduire la pauvreté ;
- l'ajout de mesures d'accompagnement des parents et des élèves, comme l'aide relative aux devoirs.

Les ministres membres de la CONFEMEN ont, à un moment ou à un autre, tenté de prendre de telles actions. Les exemples ne manquent pas ; les exemples de réussites sont moins nombreux. La lourdeur des changements à effectuer en ce qui a trait aux attitudes et aux valeurs explique en bonne partie les échecs. Le fait que ces mesures soient souvent conçues sous la forme de correctifs greffés artificiellement aux systèmes éducatifs, voire inscrits carrément à la marge, et non d'orientations intégrées au cœur même de ces systèmes, peut aussi expliquer bien des déboires.

La Francophonie doit s'inscrire avec plus de fermeté dans la suite des actions déjà entreprises au sein même de son organisation ou en collaboration avec d'autres intervenants sur la scène internationale. Le plan d'action mené par les Nations Unies en faveur de l'égalité en matière d'éducation, le suivi des conférences internationales de Beijing et du Caire, ainsi que celui de la Conférence francophone des femmes qui a eu lieu au Luxembourg en février 2000, ouvrent des voies nouvelles.

Questions à discuter

- 1. Quelles sont les difficultés rencontrées par les membres de la CONFEMEN qui tentent, ou qui ont tenté de mettre en place des mesures visant à accroître l'accessibilité à l'éducation, particulièrement pour les filles ? Qu'a-t-il fallu faire pour répondre à la demande d'éducation, ou encore pour stimuler cette demande ?**
- 2. Quels ont été les effets bénéfiques ou pervers des politiques adoptées ? Quels résultats ont été obtenus ? Quels compromis ont été nécessaires ?**
- 3. Quelles sont les perspectives possibles et les voies à privilégier ?**
- 4. Comment la Francophonie peut-elle porter un discours éclairant sur ce sujet, et accompagner ce discours de mesures spécifiques qui marquent son engagement de façon claire, sur les plans politique et économique autant que culturel ? Qu'attendez-vous spécifiquement de la coopération multilatérale francophone ?**

Deuxième thème : Qualité et pertinence des apprentissages

Au regard des rendements internes (taux de redoublement, de survie), des résultats des examens ou des conditions de travail (taille des classes, temps d'encadrement, disponibilité de manuels scolaires, niveau académique et professionnel des enseignants et des gestionnaires de l'éducation), les pays de la Francophonie présentent des contrastes frappants. A côté des pays

du Nord mieux lotis, beaucoup de pays francophones du Sud enregistrent des contre-performances alarmantes. Cette même situation se confirme quand on examine les résultats des différents dispositifs d'évaluation. En effet les niveaux de maîtrise sont généralement insuffisants pour les disciplines de base que sont la langue et les mathématiques. Soucieuse de mieux impulser les dynamiques de développement de la qualité de l'éducation dans ses pays membres, la Confemen a mis l'accent prioritairement, ces dernières années, sur les axes suivants :

- le développement des curricula et leur harmonisation au niveau régional;
- la formation des enseignants et des personnels de l'éducation;
- le développement de l'édition et de la disponibilité des manuels scolaires.

Sans minimiser les effets considérables de ces options sur la formulation des politiques nationales, il importe de reconnaître la persistance du problème.

C'est pourquoi, pour la décennie en cours, la dimension qualitative de l'éducation devrait bénéficier d'une attention plus soutenue dans les programmes d'éducation de base et de formation professionnelle et technique. Tout en reconnaissant la complexité du concept de qualité, à la fois par la pluralité des facteurs qui y concourent (dimension systémique) que par la réversibilité des acquis (ce qui exige un effort continu), il serait judicieux d'approfondir la réflexion sur les aspects suivants :

1. La qualité et la pertinence des contenus et méthodes d'apprentissage

La mesure dans laquelle les apprentissages répondent aux besoins des apprenants (dans leur diversité), aux réalités du milieu ainsi qu'aux mutations d'un monde qui se globalise, doit être appréciée par rapport aux finalités déclarées, aux curricula développés, aux objectifs et compétences visés. L'existence et l'efficacité, d'une part, des capacités éditoriales et de l'approvisionnement adéquat en manuels scolaires et, d'autre part, des dispositifs de pilotage, de suivi et d'évaluation devront être considérées dans le cadre de cet exercice.

Evaluations, bilans et analyses aboutissent à des conclusions convergentes, qui ouvrent des pistes prometteuses pour l'action. Il s'agira à l'avenir :

- de développer, en conformité avec les finalités de l'école de base et de la formation professionnelle et technique des curricula conçus non plus en termes de connaissances encyclopédiques et de disciplines cloisonnées mais en termes de compétences. Une action concertée au niveau régional permettrait non seulement des économies d'échelle mais offrirait une plus value évidente en matière de partage d'expertise;
- d'améliorer l'enseignement des sciences et des techniques dans l'éducation de base ; les curricula de l'éducation de base doivent intégrer de nouvelles stratégies de renforcement des compétences des apprenants dans ce domaine ;
- de renforcer les cultures et les dispositifs d'évaluation émergents en les intégrant dans le dispositif systématique de pilotage des systèmes éducatifs ; les résultats de ces exercices devraient être largement diffusés dans la communauté éducative pour lui permettre d'apprécier les performances de l'école ;
- d'évaluer régulièrement les acquis d'apprentissages pour s'assurer que les apprenants ont acquis un ensemble minimal, pertinent et fonctionnel de connaissances et de compétences fondamentales;
- de mettre en place des dispositifs de recherche et de renforcer les capacités d'appropriation des résultats et de pérennisation des activités y afférentes ;
- de développer l'édition scolaire locale. Dans ce cadre, il convient d'élaborer des manuels

scolaires en adéquation avec les réformes entreprises en matière de curricula, de rendre le manuel scolaire accessible au plus grand nombre d'élèves et de développer l'industrie du livre dans les pays de la zone.

2. La qualité des ressources mises à disposition

L'acte d'éduquer nécessite un minimum de ressources pouvant lui garantir un fonctionnement normal. En considérant les différentes sollicitations de dépenses éducatives, il convient d'accorder un intérêt grandissant aux dimensions qualitatives.

Dans le cadre de cette préoccupation de mise à disposition de ressources suffisantes, il importe surtout de mettre un accent sur les hommes et femmes qui, comme enseignants, gestionnaires du système ou personnel d'appui, constituent les moteurs de l'éducation. Les processus par lesquels ils sont recrutés, formés, gérés et rémunérés devraient être analysés en vue, d'une part, d'une plus grande efficacité de leurs interventions et, d'autre part, d'une socialisation plus professionnelle dans le cadre d'un métier de plus en plus complexe (société de la connaissance).

L'éducation reposant essentiellement sur les ressources humaines, il est urgent de mettre en place des stratégies plus toniques de lutte contre le malaise enseignant et la faible capacité d'attraction du métier, résultant principalement des conditions de travail et de l'approche de plus en plus dévalorisante des recrutements (volontaires, vacataires) et des traitements.

Dans ce domaine également la dernière décennie est riche d'enseignements :

- En matière de recrutement du personnel enseignant, plusieurs pays ont tenté avec plus ou moins de succès des expériences novatrices : recrutement à un niveau inférieur de formation, enseignants volontaires, vacataires, réaffectation de fonctionnaires, recrutement et prise en charge par les communautés, etc. Un problème crucial reste toutefois posé : comment trouver l'équilibre entre un financement supportable des ressources humaines et les exigences du maintien de la qualité ?
- L'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants pour qu'elle réponde aux besoins réels reste une préoccupation. Peut-on raccourcir sans dommage la formation initiale, afin de mettre l'accent sur la formation continue ?
- Le contenu même de la formation mérite également un réexamen : prise en compte des questions liées au VIH/SIDA, aux besoins d'apprentissage spéciaux, aux méthodes de gestion des classes nombreuses et à niveaux multiples, aux problèmes de relations entre l'école et la communauté ;
- Parallèlement au problème des enseignants se pose celui, tout aussi important, du renforcement des compétences du personnel de gestion du dispositif éducatif. En effet, l'insuffisance de gestionnaires qualifiés et l'absence de motivation représentent des contraintes fondamentales pour l'éducation dans les pays du sud. Les actions de formation devront désormais être liées à des stratégies claires de développement organisationnel à long terme et prendre en compte la complexité des postes de gestion.

3. La qualité de l'environnement

Les effets des facteurs environnementaux sur les performances d'apprentissages sont largement décrits dans tous les rapports d'évaluation. Une meilleure connaissance des mécanismes et des niveaux par lesquels ces facteurs déterminent les comportements des apprenants revêt une importance capitale. L'examen de ce cadre environnemental devra

commencer par le concept d'école (infrastructures, équipements, cadre de vie) et se prolonger aux autres facteurs socio-économiques, politiques, physiques, communautaires et familiaux.

Là encore les analyses convergent et les stratégies les plus prometteuses sont celles qui ont visé à :

- faire de l'école un milieu spécifique d'apprentissage de qualité et de compétences essentielles à la vie ; de manière plus large il est indispensable de développer une nouvelle vision reflétant une organisation d'apprentissage future ;
- mettre en place une législation et des politiques valorisantes et préventives afin de mieux protéger les apprenants des discriminations et des effets des inégalités inhérentes au système éducatif. La fixation de normes et de standards de qualité peut être envisagée ;
- renforcer les politiques de décentralisation de l'éducation de base. A cet effet, il importe de renforcer et d'accompagner par la formation, la responsabilisation des communautés. Mieux, il s'agira aussi de donner à tous les acteurs de l'éducation de base des responsabilités leur permettant de relever le défi ;
- renforcer l'autonomie institutionnelle des écoles tout en l'accompagnant de mécanismes de sélection, de formation et de supervision des chefs d'établissement.

Questions à discuter

1. **Comment la problématique de la qualité s'est-elle concrétisée dans l'expérience de votre pays ?**
2. **Quels bilans tirez-vous des différentes initiatives de renforcement de la qualité menées dans vos pays ?**
3. **Au regard des leçons tirées, quelles perspectives d'action privilégieriez-vous ?**
4. **Quels sont, selon vous, les champs prioritaires de coopération en matière de qualité que la coopération francophone devrait privilégier ?**

Troisième thème : Processus de refondation et de réforme

Les stratégies de refondation en vue d'une éducation/formation de qualité pour tous se mesurent finalement, non pas à l'aune des intentions ou des déclarations, mais à la réussite de leur mise en œuvre effective. L'on sait depuis assez longtemps déjà qu'"on ne gouverne plus par décret" et qu'une "réforme-événement" atteint rarement les résultats escomptés. Une refondation ou une réforme ne peuvent s'envisager qu'en termes de **processus** -même si la réalité et les besoins obligent à agir dans l'urgence- c'est-à-dire qu'elles s'inscrivent dans une perspective à long terme, dans laquelle le facteur temps joue un rôle déterminant. Il apparaît ainsi que la manière de piloter le changement est tout aussi importante que le contenu du changement lui-même.

Dans tous nos pays, au Sud comme au Nord, la mise en œuvre des politiques d'éducation/formation requiert une grande rigueur et le respect d'un certain nombre de conditions sans lesquelles la réussite est soit aléatoire, soit très momentanée. Depuis plusieurs années, la CONFEMEN a identifié, analysé et explicité la plupart de ces conditions. D'autres institutions (AIF, Banque Mondiale, Conseil de l'Europe, OCDE) ou d'autres enceintes

(ADEA, Forum EPT 2000) aboutissent à des conclusions semblables, qui confortent ou précisent les positions de la CONFEMEN.

Les leçons principales qui se dégagent de ces analyses montrent que :

- la démocratisation et le souci d'équité ont été des moteurs puissants du développement de l'éducation;
- il est crucial d'être réceptif aux besoins réels et ressentis par les populations et d'apporter une réponse à ces besoins;
- la participation des communautés a permis d'étendre la scolarisation;
- la consultation et la participation du plus grand nombre d'acteurs au niveau de l'élaboration des politiques et des programmes ont été des facteurs essentiels de réussite dans plusieurs pays;
- lorsque les gouvernements ont permis à d'autres acteurs (communautés comprises) d'offrir des services éducatifs, l'effet a été positif;
- les politiques et programmes étayés sur des bases solides (informations et analyses) augmentent les chances de réussite des initiatives;
- le soutien technique et financier des partenaires extérieurs joue un rôle central dans l'amélioration de l'éducation;
- l'utilisation optimale des ressources, prenant en compte les coûts récurrents et non seulement les salaires, est un facteur déterminant de la qualité;
- les pays qui ont mis en place des politiques sectorielles intégrées et globales (réseaux) pour l'éducation ont obtenu de meilleurs résultats;
- la vision, la conviction et l'engagement politique ont permis à des pays de progresser de manière significative, même dans un contexte de ressources et de capacités limitées.

Il faudrait sans doute ajouter à cette énumération d'autres éléments clés comme : la responsabilisation de tous les acteurs, la décentralisation construite à partir des besoins et des expériences de terrain, la communication entre toutes les parties intéressées, la sensibilisation et le plaidoyer pour l'éducation tant auprès des fournisseurs que des bénéficiaires, le développement des capacités à tous les niveaux d'implication, le pilotage, la gestion et le suivi des politiques, les structures de soutien, le développement d'un environnement social et économique plus favorable, etc.

Si l'identification de ces facteurs conditionnant ou favorisant la réussite peut concerner à priori l'éducation pour tous, leur caractère transférable et généralisable, quel que soit le domaine d'implication (formation professionnelle et technique par exemple) ne fait aucun doute.

L'ensemble de ces éléments clés -chacun en particulier mais aucun isolément- est à même de contribuer au succès du processus de mise en œuvre. Il apparaît néanmoins que quatre d'entre eux sont incontournables :

- la vision, la conviction et **l'engagement politique** au niveau des pays;
- la définition et la mise en œuvre progressive de **politiques sectorielles** intégrées et globales;
- la constitution, dès la phase de conception et durant toute la mise en œuvre, de **partenariats** réels, équilibrés et contractualisés (ministères, partenaires sociaux, société civile, partenaires au développement);
- l'utilisation optimale des **ressources**.

Questions à discuter

- 1. Comment chacun des éléments clés de ce processus s'est-il concrétisé dans votre expérience ?**
- 2. Quels bilans en tirez-vous (réussites, échecs, contraintes)?**
- 3. Pour l'avenir, quelles perspectives d'action entendez-vous privilégier ?**
- 4. Quels sont vos besoins prioritaires en termes de coopération et qu'attendez-vous spécifiquement de la coopération multilatérale francophone?**

Annexe 9 :
Clôture

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

Intervention de Monsieur Mustapha DICKO
Ministre de l'Éducation nationale du Mali et Président en exercice de la CONFEMEN

Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de l'OIF,
Monsieur l'Administrateur Général de l'AIF,
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégations des pays membres de la CONFEMEN,
Monsieur le Secrétaire Général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux de la CONFEMEN,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Après deux jours d'intenses travaux, nous voilà arrivés au terme de la 49^e session Ministérielle de la Conférence des Ministres de l'Éducation des Pays ayant le Français en Partage.

Cette session aura été celle du bilan, tant elle a été l'occasion pour nous de passer en revue toutes les activités initiées et conduites par notre organisation.

Elle aura été aussi celle de la projection vers l'avenir de nos systèmes éducatifs parce que nous nous sommes penchés sur les stratégies à mettre en œuvre et les moyens à réunir.

C'est ainsi que les trois thématiques prévues au programme ont été tour à tour abordées:

- accès, équité, égalité;
- qualité et pertinence des apprentissages;
- processus de refondation et de réforme.

Nous avons aussi examiné et adopté les différents rapports de nos commissions de travail. C'est le lieu d'adresser mes vives félicitations au Secrétariat Technique Permanent et à tous les experts pour la qualité de leur travail.

Mesdames et Messieurs,

La 49^e Session a été l'occasion pour la CONFEMEN de fêter son 40^e Anniversaire au bord du fleuve Niger, qui a distillé, pour l'occasion, à l'image de la francophonie, sa symbolique du rassemblement, de la coopération et de l'unité.

C'est vous dire que, plus que jamais, les échanges doivent être les poumons de notre organisation. Plus que jamais, notre diversité culturelle doit nous pousser les uns vers les autres, et tous vers le rendez-vous du Donner et du Recevoir.

Je voudrais, au nom de vous tous, souhaiter la bienvenue au Laos, au Cambodge et à la Macédoine qui viennent de se joindre à nous. Je suis sûr que leur participation nous permettra de nous enrichir davantage.

Le champ que nous avons choisi de cultiver, à savoir l'école, est le plus fertile qui soit parce qu'il est riche de l'énergie et de l'ouverture d'esprit de nos enfants. Il ne nous reste plus qu'à y semer la bonne graine.

C'est pourquoi nous avons veillé à la pertinence de nos choix et aux conditions de leur mise en œuvre. Je ne doute pas que dans chacun de nos pays il leur sera accordé une attention et un suivi appropriés.

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de Délégations,

Le Mali se réjouit de l'honneur que vous lui avez fait en lui confiant la présidence du Bureau qui conduira les destinées de notre conférence jusqu'en 2002. Je voudrais vous en remercier très sincèrement.

Nous nous sommes donné rendez-vous au Liban en 2001 pour le Bureau et au Burkina Faso en 2002 pour la 50^e Session Ministérielle. Nous avons aussi mis en place notre Bureau pour l'intersession. Le cadre et les mécanismes nécessaires aux prochaines activités de notre organisation sont donc à notre disposition. Il ne reste plus qu'à conduire le bateau vers le prochain port.

Mesdames et Messieurs,

En vous souhaitant un bon retour dans vos pays respectifs et une plus longue vie à notre organisation après ses quarante ans, je déclare clos les travaux de la 49^e Session Ministérielle de la Conférence des Ministres de l'Éducation des Pays ayant le Français en Partage.

Je vous remercie.

Annexe 10 :
Liste des participants

Bamako - Palais des Congrès
23 au 27 octobre 2000

André GUYETANT
Gérard BLONDEL

Correspondant national MEN
Chargé de mission / Ministère des Affaires Etrangères /
Service des Affaires Francophones

GABON

Michel GUINDJOUNBI

Conseiller Technique au Ministère de l'Education Nationale
Correspondant national- Chef de délégation

GUINEE

Germain DOUALOUMOU

Ministre de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Education
Civique

Jean DELACROIX

Conseiller au Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et
de l'Education Civique - Coordonnateur National du
Programme des Educateurs pour l'Education de Base
Correspondant national

LAOS

Khamtath CHANTALA
Sikhamtath MITARAY

Vice-Ministre de l'Education - Chef de délégation
Directeur de la Planification et de la Coopération
Internationale

LIBAN

Bouchra Bagdady ADRA

Correspondante nationale - Chef de délégation

MADAGASCAR

Jacquit Nivoson SIMON

Ministre de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de
Base

Séraphin ZANDRY

Directeur de l'Unité d'Etudes et de Recherches Pédagogiques
Correspondant national

MALI

Mustapha DICKO
Pathé TAMBOURA

Ministre de l'Education nationale
Conseiller Technique au Ministère de l'Education de Base
Correspondant national

MAURITANIE

Sid'el Moctar Ould NAGI
Nelghouha Mint Mohamed VALL

Ministre de l'Education Nationale
Direction de la Planification et Coopération - Correspondante
nationale

NIGER

Adiza HIMA

Secrétaire Générale - Correspondante nationale - Chef de
délégation

RWANDA

Eugène MUNKAYANZA
Pascal HABUFITE

Secrétaire général - Chef de délégation
Directeur Général - Correspondant national

SENEGAL

Abdoul Aziz FALL

Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale -
Chef de délégation

El Hadji Malick SOW

Conseiller Technique au Ministère de l'Education Nationale

SEYCHELLES

Marie-Reine CONFAIT Directrice chargée de la coopération technique et de la formation internationale - Correspondante nationale - Chef de délégation

SUISSE

Martine BRUNSCHWIG GRAF Ministre de l'Education de la République et du Canton de Genève

Pierre LUISONI Délégué aux relations internationales de la CDIP
Correspondant national

Monica MATTI Service de la Francophonie

TOGO

Adjji Oteh AYASSOR Secrétaire général du Ministère de l'Education Nationale
Correspondant national

Secrétariat technique permanent**SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT**

Bougouma NGOM Secrétaire général
Kandioura AÏDARA Documentaliste
Jean-Marc BERNARD Conseiller Technique au Programme d'Analyse des Systèmes
Educatifs de la CONFEMEN
Michèle BERTHELOT Conseillère à la programmation
Martine BOULANGER Documentaliste
Kouamé KOBENAN Conseiller technique au Programme d'Analyse des Systèmes
Educatifs de la CONFEMEN
André NDIAYE Gestionnaire-comptable

COMITE SCIENTIFIQUE DU PASEC

Robert MAHEU Membre du Comité scientifique du PASEC - Ministère de l'Education du Canada-Québec
Frédéric NGUILE Membre du Comité scientifique du PASEC - Ecole Normale Supérieure de Bangui (RCA)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bernard GORET Communauté française de Belgique
Philippe NEZERWE Burundi

Invités spéciaux**AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE**

Roger DEHAYBE Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie
Paul Charlemagne COFFIE Service Presse et Relations Publiques
Hamidou Arouna SIDIKOU Directeur Général de l'Education/Formation technique et professionnelle
Anissa BARRAK Chef du Service Communication
Chérif Sékou FOFANA Responsable de projet à la Direction Education/Formation technique et Professionnelle
Myriam SENGHOR-BA Agent au Service de la Communication

CONSEIL AFRICAÏN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CAMES)

Mamadou Mustapha SALL Secrétaire Général

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Mme Madina Ly TALL

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION EN AFRIQUE /
UNESCO**

Richard SACK

Secrétaire exécutif

BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION (BIE)

Cecilia BRASLAVSKY

Directrice

UNESCO/BURKINA FASO

Boubacar CAMARA

HAMBURG INSTITUTE FOR INTERNATIONAL ECONOMICS

Katharina MICHAELWA

Chercheure

Observateurs

BANQUE MONDIALE

Mme OPPER